

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE
Fondée par **Pierre MONATTE** en 1925

L'antiaméricanisme de de Gaulle

par J. PÉRA

Il est incommode d'être unitaire

par Raymond GUILLORÉ

La révolution est une "longue patience"

par Robert LOUZON

Le problème de l'habitat

par Pierre RIMBERT

Les "coucous" dans le nid de la révolution

par Maurice LIME

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE

Six mois 11 F
Un an 20 F

EXTERIEUR

Six mois 13 F
Un an 24 F

Le numéro : 2 F

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la rédaction
et l'Administration à la

REVOLUTION PROLETARIENNE

21, rue Jean-Robert, Paris 18^e
Téléphone : 607 02-06

PERMANENCE

Les mardis, jeudis, samedis,
de 15 h à 18 h

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDUS

notre compte chèque postal
REVOLUTION PROLETARIENNE 734-99 Paris

Sommaire du N° 519 - Septembre 1966

| | |
|---|---------------|
| L'antiaméricanisme de de Gaulle | J. PERA |
| Informations syndicales. | |
| Il est incommode d'être unitaire | R. GUILLORE |
| Le problème de l'habitat, vu par la C.F.D.T. et F.O. | P. RIMBERT |
| Faire payer les petits. | |
| Chine et insuline | J. P. |
| Chronique de l'Union des Syndicalistes : Escalader la paix. — A quoi servent les syndicats ? — L'affaire Mihailov. — Le temps de travail en U.R.S.S. | R. G. |
| A propos de l'aide à la sidérurgie. | |
| La crise du syndicalisme grec | J. CONSTANTIS |
| Les « coucous » dans le nid de la révolution .. | M. LIME |
| Notes d'Economie et de Politique : La révolution est une « longue patience ». — Idéologie et substrat social. — Mao et Confucius. — La lutte contre le militarisme en Chine. — Trois héros. — Amélioration du niveau de vie et exploitation grandissante | R. LOUZON |
| Le code Boumedienne, code Napoléon revu et adapté | J. P. |
| Parmi nos lettres : La Chine et l'insuline (un professeur de faculté). — Propos sur le mariage (J. Cavignac). — Réflexions d'un ami (J.-D. Martinet). — Une longue réponse à une courte note (J. Simon et R.G.). | |
| A travers les livres : Gaston Couté, enfant perdu de la révolte. | |
| Ceux qui s'en vont : Georges Leroy. | |

ENTRE NOUS...

Quand les activités reprennent, il faut prendre de bonnes résolutions. Nous prenons celle de mettre fin à l'état de chose regrettable qui faisait paraître notre numéro presque à la fin du mois. Ce n'était pas entièrement de notre faute. Mais nous pouvons faire ce qu'il faut faire pour que la R.P. soit chez l'abonné dans la première quinzaine du mois.

C'est ce que nous tentons ce mois-ci. Et pour le mois prochain, avis est donné aux rédacteurs et correspondants afin que leur copie nous parvienne avant la fin septembre.

Pour ce qui est du présent numéro, numéro d'après vacances, nous nous sommes trouvés avec trop de copie. C'est sympathique : il y a des camarades qui, pendant leur temps de détente, ont pensé à la R.P.

Mais cela nous a contraints à laisser beaucoup de papiers « sur le marbre ». Que les camarades patientent, notamment : Teilhac, qui donne sa conclusion de deux années de coopération en Algérie ; David Langley, notre correspondant de Washington, qui nous parle de la colonisation du mouvement syndical international ; Jean Giry et Jeanne Maissonnet qui, à la suite du récent congrès des instituteurs expriment leur inquiétude devant les tentatives d'entraîner le syndicalisme dans la prochaine

campagne électorale. Et puis la suite de l'étude de Rimbert sur l'évolution du capitalisme et enfin un document intéressant sur 1848... Il y a presque de quoi remplir tout un numéro.

Dans ce numéro, on pourra remarquer, « parmi nos lettres », celle de J.-D. Martinet. Gentiment il formule des critiques sur la composition de la revue : pas assez de travaux objectifs (monographies, etc.), trop de jugements « ex cathedra ». Ces critiques sont les nôtres. Nous voudrions pouvoir revenir à la formule qui était celle de Monatte quand c'était lui qui faisait la cuisine ou l'inspirait (« la cuisine du chef ») : une grande étude centrale (monographie de grève, de métier, de localité, étude historique) avec, de part et d'autre, des rubriques moins importantes, moins régulières.

Malheureusement, depuis qu'il a créé ses « Etudes Matérialistes », Louzon n'a plus donné de grande étude à la R.P. Cela est regrettable. Alors nous disons aux plus jeunes, et même aux vrais jeunes : allez-y, n'ayez pas peur, essayez, lancez-vous. Ce sera peut-être très bien ce que vous réussirez.

Et alors, que d'abonnés afflueront ! Ce qui améliorerait nos finances et permettrait d'envisager une augmentation du nombre de nos pages.

L'ANTIAMERICANISME DE DE GAULLE

Au siècle dernier, pour faire savoir au pays légal l'opinion qu'il devait avoir, le Pouvoir avait son journal. Ce fut, à partir de 1830, le *Moniteur Parisien*, puis le *Moniteur de l'Empire* (1). (Pendant quarante ans, les gens ont dit, tout simplement, « le *Moniteur* ».) Comme l'étymologie l'indique, le « *Moniteur* » en même temps informait et conseillait. Ce ne fut jamais qu'une réalisation journalistique bien terne : texte tendancieux et plat émaillé de sottises, véritables bourdes parfois (2) sur quatre pages grises, mal imprimées, sans aucun souci de mise en pages.

Avec la Troisième République, et les suivantes, ce moyen de gouvernement a disparu.

Tant mieux !

Est-ce à dire que l'« opinion » soit devenue indépendante du gouvernement ? Certainement pas. Les moyens d'action (télé, radio, agence F.P., subventions, actualités de ciné) sont plus subtils. *Mais ils sont efficaces.* Il suffit d'écouter des conversations de bistrot ! Tout imbécile y croit faire preuve d'originalité d'esprit en se montrant « contre l'Amérique ». Le pauvre ne voit même pas qu'il est, depuis des années, conditionné par un anti-américanisme officiel.

Tout incident entre Blancs et Noirs se produisant aux U.S. n'est-il pas monté en épingle par ceux-là mêmes qui passaient sous silence des heurts raciaux bien plus graves, qui se produisaient en Algérie, en un temps encore récent ?

La destruction par avion d'installations pétrolières au Tonkin est présentée comme « bombardements d'Hanoï et d'Haiphong ». Mais les 6.000 morts faits par le bombardement, réel celui-là, de la ville d'Haiphong, en 1946, sur l'ordre de l'amiral gaulliste Thierry d'Argenlieu, qui donc nous les a montrés, ou nous en a parlé ?

L'Amérique est le pays du monde où les prix sont les plus stables. C'est donc le pays où il y a le moins d'inflation monétaire. Cependant nous lisons à répétition des articles qui s'interrogent avec inquiétude sur la stabilité du dollar.

Arrive-t-il qu'une fusée partie de Floride ne remplisse pas tout à fait sa mission ? La chose est présentée comme un échec, et les gens ri-

(1) La Commune a eu, elle, pendant ses deux mois de vie, le *Journal officiel de la République française*. Il n'a pas valu beaucoup mieux que ses prédécesseurs. Mais il avait au moins le mérite de réintroduire en France, après plus d'un demi siècle, le mot de REPUBLIQUE, qui paralysait impliquer de grandes choses et qui ne devait devenir, péniblement, définitif, que plusieurs années plus tard.

(2) Exemple de bourde, prise au hasard. (Je vous assure que c'est au hasard ; et je peux le prouver.) « Une très forte fille, âgée de 17 ans, a été arrêtée au moment où, déguisée en matelot, elle voulait passer à bord d'un navire marchand ; elle était venue d'Omagh, en Irlande ; elle rencontra un capitaine qui l'engagea aussitôt ; elle passa deux nuits dans l'appartement du capitaine qui ne reconnut pas son sexe... »

Le Moniteur Parisien - XVI^e année
Lundi 26 juillet 1846.

Foutre ! Voilà un drôle de capitaine... Nous, on présume, au contraire, qu'il a fort bien su « faire le point ». A l'honneur de la marine à voile !

Comment voudrait-on que des lecteurs qui, pendant seize ans, avaient avalé pareille guilmauve n'aient pas été forcés de faire la révolution de 48 ?

golent. On ne nous dit jamais chose pareille d'une fusée russe.

On trouverait bien d'autres exemples. Ne serait-ce que la « main de l'Amérique » que beaucoup découvraient dans la révolte nationale algérienne, cependant qu'en fait, pour une bonne part, les Français tuaient avec du matériel donné par l'Amérique. Et (j'écris au moment des incidents de Djibouti) vous verrez que c'est encore de l'Amérique qu'on parlera, à leur propos. Comme on a parlé d'elle à propos de l'impardonnable expédition sur Suez du socialiste S.F.I.O. Pineau, en 1956.

Les deux derniers exemples se rapportent, au moins le deuxième, au discours de la Quatrième République et furent des événements épisodiques.

Aujourd'hui l'anti-américanisme est beaucoup plus ample, multiforme, continu.

Manifestement il y a une inspiration qui vient de haut. Les Américains eux-mêmes ont fini par ne pas s'y tromper puisque, nous dit-on, ils viennent de protester officiellement contre le caractère partial des informations « télé » relatives au Vietnam.

L'inspiration en question est évidemment l'anti-américanisme de de Gaulle.

Cet anti-américanisme est un fait évident, constant. Mais d'où provient-il ? Voilà qui est beaucoup plus difficile à discerner.

On entend dire : Ça vient de « Yalta » ; ça vient des rapports de Gaulle-Roosevelt ; ça vient de son souci d'indépendance nationale, etc.

Ces diverses sornettes tombent dès qu'on y réfléchit.

S'agit-il de Yalta ? On peut répondre : Oui, de Gaulle n'a pas été invité à cette conférence de fin de guerre. Et il en a été vexé, de façon manifeste puisqu'il a refusé de se rendre à Alger où Roosevelt mourant l'invitait à son retour de Yalta, précisément pour le mettre lui, de Gaulle, au courant. Mais, et c'est la vraie question, pourquoi de Gaulle a-t-il été tellement blessé ? Il y avait une douzaine, et plus, de pays en guerre contre l'Allemagne. Trois d'entre eux ont fait une conférence. Sur les neuf qui n'ont pas été invités, huit ne se sont pas fâchés ! Au reste Staline, lui aussi, et plus encore qu'aucun des deux autres, a fait Yalta sans de Gaulle. Or, de Gaulle ne s'est jamais fâché contre Staline.

Pour ce qui est des rapports de Gaulle-Roosevelt (en temps de guerre, forcément) on dit que les Américains ont été longs à reconnaître, après 40, la représentativité du « Comité national français » de Londres... Il est probable, en effet, que l'anti-américanisme, ainsi que l'anti-britannisme (moins violent) viennent de ces années où de Gaulle et son petit nombre de ralliés pouvaient n'apparaître que comme des « dissidents ». Mais la raison véritable du ressentiment n'est vraisemblablement pas celle qui vient d'être dite. Car si les Américains ont été longs, ils ne l'ont pas été plus que les autres pays. Les reconnaissances diplomatiques sont venues, toutes à peu près en même temps, des divers pays, en 1944... Il y a donc une autre raison, une raison qui n'a pas été divulguée, probablement extra-politique, quelque blessure d'amour-propre.

Dira-t-on enfin: c'est l'indépendance de la France qu'il défend ainsi, de Gaulle. Soyons sérieux! L'avez-vous sentie menacée, depuis le départ des Allemands, l'indépendance de la France? Du fait du parti communiste et de ses annexes, l'indépendance de la France est beaucoup plus menacée par le gouvernement russe qu'elle ne l'a jamais été par l'Etat américain.

On doit conclure que l'anti-américanisme gaullien est un phénomène tenant moins à des raisons politiques véritables qu'à une réaction tenant à la personne même du « général ». Avec le pouvoir personnel, nous avons la politique extérieure personnelle. Comme dit Chateaubriand (3): « Le règne de l'homme est substitué au règne de la loi; on est passé de la

(3) Il dit cela à propos de la Rome antique (*Mémoires d'outre-tombe*).

république à l'empire. » Cela n'apparaît pas une bonne base pour une bonne diplomatie, dès qu'on sait que l'homme dont il s'agit est en même temps capricieux et obstiné.

Reconnaissons donc le pouvoir immense qu'a aujourd'hui l'Etat sur les éléments de l'information publique et soyons sérieusement sur nos gardes quand nous ouvrons un journal, ou regardons un écran.

J. PERA.

P.S. — Au moment de boucler le numéro nous avons connaissance du grandissime discours de Pnom Penh.

Impossible donc de le commenter. Ça n'en vaut d'ailleurs pas du tout la peine.

Contentons-nous de remarquer la drôle d'objectivité de l'orateur.

Des troupes américaines sont allées au Vietnam parce qu'il y avait la guerre en ce pays. Selon de Gaulle, la guerre est venue parce qu'il y avait des troupes américaines. — J.P.

INFORMATIONS SYNDICALES

De plusieurs communiqués émanant de « Force Ouvrière », nous extrayons les informations ci-dessous qui peuvent donner une idée de la vie ouvrière et syndicale dans différentes industries et différentes régions du pays :

OU VA LE SYNDICALISME ?

Dans un éditorial de « Force Ouvrière » du 13 juillet, André Bergeron exprime l'état d'esprit de militants responsables, conscients que le syndicalisme ne peut vivre que s'il conserve la possibilité de se mouvoir, de se manifester et d'agir pour infléchir le cours des choses dans le sens de la préservation des intérêts des salariés et leur appréhension de voir les sociétés glisser vers une sorte de déshumanisation.

Citant l'exemple des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, Bergeron conclut que la politique des revenus est inapplicable dans un pays démocratique où le mouvement syndical refuse de faire l'office — comme en Russie ou en Espagne — de « police du travail » mais où il entend préserver son rôle de défenseur des intérêts des travailleurs qu'il représente.

AUX RETRAITE COMPLEMENTAIRE AUX TRAVAILLEURS AGRICOLES

La Fédération Force Ouvrière de l'Agriculture communique qu'un important accord vient d'être signé entre la F.N.S.E.A. et les organisations syndicales en vertu duquel l'ensemble des salariés des exploitations agricoles devra être affilié, avant le 1^{er} juillet 1968, à une institution de retraites complémentaires agricoles au taux minimum de 4 %.

4^e SEMAINE DE CONGES PAYES AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE

La Fédération Nationale de l'Industrie de la Chaussure de France a décidé d'adhérer à l'accord, signé le 20 mai 1965 entre le C.N.P.F. et la Confédération F.O., portant généralisation de la quatrième semaine de congés pays.

Etant donné que cette profession n'est couverte que très partiellement par des conventions collectives locales et régionales, c'est environ 35.000 salariés qui bénéficient de la quatrième semaine de congés payés, qui a pris effet le 1^{er} juin 1966.

SATISFACTION PARTIELLE POUR L'ALLOCATION-LOGEMENT

F.O. note avec intérêt le relèvement de l'allocation-logement, selon de nouveaux plafonds fixés par le décret et l'arrêté du 10 août 1966 qui va permettre à de nombreuses familles de faire face à l'augmentation des loyers.

Par contre, F.O. déplore que d'autres familles et précisément les plus modestes verront leur allocation diminuée, lorsque leurs ressources sont

restées stationnaires du fait d'une augmentation trop modérée des salaires et des hausses de loyers désormais applicables.

LES AUGMENTATIONS DE TARIFS PUBLICS

Les représentants de Force Ouvrière au Comité national des Prix ont refusé de donner leur accord à l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. Force Ouvrière constate que l'augmentation atteint plus de 6 % pour les tranches de consommation qui intéressent la majorité des usagers domestiques.

Dans le même ordre d'idées, elle regrette que l'augmentation de certains tarifs postaux soit de 23 % (raccordements et transferts de lignes téléphoniques), 66 % (imprimés jusqu'à 50 grammes) et même de 100 % (envois recommandés).

PAS DE REDUCTION AU FONDS DE RESERVE DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Le Bureau de Force Ouvrière a pris connaissance du vœu adopté par la Chambre de Commerce de Paris tendant à l'abaissement du taux de la cotisation à l'assurance chômage.

Force Ouvrière rappelle qu'à l'origine la contribution patronale et ouvrière était de 1 % et qu'elle a été depuis 4 ans déjà ramenée à 0,25 %, ce qui démontre que les gestionnaires ont parfaitement tenu compte de l'accroissement des réserves qu'ils ont voulu simplement maintenir à un niveau correspondant aux nécessités.

Force Ouvrière s'opposera à une diminution du taux actuel de la contribution étant donné que l'assurance chômage, qui indemnise en permanence environ 50.000 travailleurs sans emploi, équilibre simplement ses recettes et ses dépenses.

PROTESTATION A LA SUITE DE L'ECHEC DES DISCUSSIONS SYNDICATS-PATRONAT

La Confédération Force Ouvrière regrette l'échec de la réunion convoquée le 4 juillet par le patronat pour mettre en forme l'accord de principe, déjà réalisé, concernant la prise en compte des périodes de chômage pour le calcul des droits en matière de retraites complémentaires.

Elle regrette que le C.N.P.F. ait décidé de suspendre la discussion après que la C.F.D.T., appuyée par la C.G.T., n'eut pas cru devoir retenir la proposition soutenue par les représentants F.O. tendant à prendre acte, dans le procès-verbal de la séance, des réserves et observations qu'elle aurait pu être amenée à faire dans le sens de la préservation de ses droits en raison de la présence de la C.F.T.C. « maintenue ».

Force Ouvrière constate que l'intransigeance dont ces organisations ont fait preuve a pour résultat de retarder l'application d'une mesure concernant de très nombreux bénéficiaires des retraites complémentaires.

IL EST INCOMMUNE D'ÊTRE UNITAIRE

Le congrès annuel du Syndicat National des Instituteurs est désormais reporté à la fin de la première quinzaine de juillet. A cette date, le grand soupir des vacances a déjà commencé et il se prolongera encore plus d'un mois après. C'est ce qui explique peut-être le peu de place relative donnée par la presse, dans son ensemble, à cette importante manifestation syndicale française. Il y a aussi, sans nul doute, la difficulté de comprendre ce qui se passe exactement dans cette grande assemblée de maîtres d'école syndiqués, le jeu bigarré des tendances, assez étrange et déconcertant pour le journaliste moyen et pour le citoyen non averti. Seul le représentant habituel de *l'Agence France-Presse* qui connaît cette musique-là, s'y retrouve bien. Et, évidemment, le rédacteur de *l'Humanité* qui sait où sont les siens et dont le plan est fait.

Pourtant, pour avoir une image multiforme, ondoiyante et diverse de ce qu'on appelle « la gauche française », rien de mieux que ce congrès. Les délégués traduisent par leurs accents variés, dans la prononciation de la langue et dans l'expression des idées, les différents courants folkloriques de « la gauche ». Un envoyé de la Perse pourrait y dresser une carte géo-politique de la France. Ce n'est d'ailleurs pas pour cela qu'il estimerait que tout est clair.

Ce qui dérouté le non-spécialiste qui aborde ce congrès avec, dans sa poche, le schéma habituel de la mosaïque syndicale française, c'est qu'il se trouve dans une organisation unitaire, cas exceptionnel en France. Et il est de plus en plus perdu s'il s'est imaginé que « unitaire » voulait dire : qui tend vers l'unité de pensée ! La Fédération de l'Éducation Nationale dont, avec plus de deux cent cinquante mille membres, le Syndicat National des Instituteurs est l'organisation la plus forte en nombre, la F.E.N. donc a préservé son unité corporative au prix de l'autonomie, de sa séparation avec les différentes centrales ouvrières. Certes, séparation ne veut pas dire rupture ; mais le prix est lourd cependant. Il faut éviter les écueils corporatistes, en naviguant au plus près, tandis que les opportunistes communistes, présents sur le navire et omniprésents, vous prodiguent conseils, critiques ou remontrances selon les instructions changeantes d'une amirauté lointaine. Il est incommode d'être unitaire.

C'est peut-être la proximité du lac Léman — le congrès se tenait cette année à Evian — qui m'inspire ces images nautiques. Les camarades syndicalistes de la « R.P. » m'en excuseront. Ils m'excuseront aussi pour leur avoir parlé jusqu'ici, en rendant compte d'un congrès syndical, plus de « la gauche française » que de syndicalisme ouvrier ; ce n'est pas de ma faute si c'est ce qui m'a d'abord frappé.

Je vais maintenant parler de syndicalisme. Comme il est habituel dans le cercle des lecteurs de cette revue, ce commentaire annuel ne plaira pas à tout le monde. Qu'on le prenne juste pour ce qu'il est : un essai, par un vieux cotisant de l'organisation, de dégager certains traits qui lui paraissent caractéristiques. La

discussion est toujours ouverte pour ceux qui veulent vraiment discuter.

MONTEE DE LA TENDANCE COMMUNISTE

Les communistes et les franges marginales fluctuantes qu'ils entraînent dans leur champ ont voté cette année contre le rapport moral. L'an dernier, ils l'approuvaient. Ne cherchons pas la raison de ce changement dans les prétextes invoqués. La vérité, c'est que la C.G.T. a conclu dans l'année un accord d'unité d'action avec la C.F.D.T. La direction du Syndicat National des Instituteurs s'est refusée à prendre ce tournant. Elle ne pouvait pas le prendre, compte tenu d'une tradition tenace. Elle dit : « L'an passé, vous nous approuviez chaleureusement pour avoir combattu les tendances « centristes », sur le plan politique, dans lesquelles la C.F.D.T. jouait un rôle prédominant (c'est la doctrine de l'orientation majoritaire que j'expose), et voilà que cette année vous votez contre nous parce que nous faisons au moins des réserves sur une alliance qui ne nous paraît pas « naturelle » (le mot est du secrétaire général) ! » Il suffit que les dirigeants du S.N.I. contestent un tant soit peu la haute sagesse du bureau confédéral de la C.G.T. (c'est-à-dire celle du bureau politique du parti communiste) pour que, non seulement on vote contre eux, mais qu'on s'efforce de rassembler contre leur rapport moral le plus possible de voix, en exploitant les mécontentements dont certains sont justifiés (mais il n'est pas nécessaire qu'ils le soient tous).

La tactique et les moyens ne sont pas sans efficacité. Certes, il ne faut pas jouer du tam-tam autour du résultat des votes. Il faut en tenir compte cependant. Le rapport moral n'a donc été approuvé que dans la proportion de 3 à 2, ce qui peut surprendre et impressionner ceux qui sont habitués aux votes dans d'autres organisations syndicales. Celui-ci n'est pas tellement significatif puisque sur les 1200 mandats contre (1800 pour), environ 200 ne viennent pas de la fraction communiste, mais de l'opposition traditionnelle de « l'École Emancipée ». Le plus intéressant se dégage des autres votes, notamment de celui des motions d'orientation : le progrès des communistes est certain, de 4% environ. Si l'on rapproche ce résultat du succès obtenu dans la Seine, et dont on fait grand cas, et de la majorité relative acquise dans le syndicat des professeurs, il y a là un indice important qui pourrait rester valable pour d'autres scrutins.

La direction du S.N.I. ne devrait pas manquer de faire son autocritique. Loin de moi l'idée de donner à qui que ce soit conseils et leçons. Cette précaution de style devrait être inutile ; elle ne l'est pas dans un temps où, de plus en plus, il paraît étonnant, pour ne pas dire incongru, qu'un syndiqué donne son avis en plus de sa cotisation. C'est peut-être là justement que se trouve la raison première du succès relatif des communistes. Il est incommode d'être unitaire, mais si, pour résister à la force d'organisation des communistes, on restreint la démocratie intérieure, si — comme c'est au moins le cas dans la Seine

— les assemblées générales, ou même seulement d'information, n'existent plus ; si l'activité du syndiqué de base se réduit à voter quelquefois par correspondance et à appliquer, avec discipline mais souvent sans conviction, des mots d'ordre de grève ; si on laisse aux communistes l'information à sens unique et le contact avec les syndiqués, alors il ne faut pas trop s'étonner de leurs progrès.

Je connais en tout cas des copains de « Force Ouvrière » qui s'amuse déjà doucement : « Ah ! ah ! disent-ils, vous qui étiez si malins, vous êtes bel et bien en train de vous faire grignoter par les communistes ! » Certes, il ne s'agit pas d'appliquer aux camarades syndiqués communistes d'autres règles que celles de la démocratie syndicale normale que, pour leur compte, ils accommodent d'ailleurs à leur sauce, mais il faut savoir — et montrer plus nettement que l'on sait — que, s'ils sont syndiqués, ils ne sont pas syndicalistes.

UN RAPPORT « EN MIETTES »

Le camarade *Pierre Desvalois* n'a pas fait suffisamment cette distinction fondamentale. Vous avez déjà remarqué que, pour combattre l'accord C.G.T.-C.F.D.T., il avait cherché des arguments extra-syndicaux. Dans son rapport inaugural, il a encore invoqué, pour s'étonner de la querelle que les communistes lui font, sa participation personnelle à la Semaine de la pensée marxiste et la reprise des discussions « théoriques » entre parti communiste et parti socialiste. Alors que, selon moi, il est « naturel » que les communistes votent contre le rapport moral, Desvalois a paru trop s'en affecter et étaler ses certificats de bonne conduite. C'est justement que le camarade *Julien Desachy* a pu dire ironiquement qu'il ne voyait plus, après tous ces gages, pourquoi les « cégétistes » s'opposaient encore au rapport moral !

Desvalois avait pourtant bien « structuré » son rapport. Il avait pris appui et référence dans le texte même de la Charte d'Amiens : d'une part, « l'œuvre revendicative quotidienne » ; d'autre part, la lutte pour « l'émancipation intégrale par l'expropriation capitaliste ». De quoi faire un solide exposé syndicaliste. Il a déjà prouvé qu'il en était capable. Ce que je lui reproche cette année, c'est de nous avoir donné lecture d'un long « rapport en miettes ». Rien n'y manquait, mais les choses principales ne ressortaient pas.

C'est une critique de forme que je fais non pas à Desvalois seulement, mais à une pratique qui s'est installée dans la plupart des grands congrès syndicaux, chaque « ténor » tenant à ne pas être en reste avec son homologe d'une autre organisation : on lit un interminable document liminaire. Il faut préciser qu'un copieux rapport écrit a déjà été publié dans « l'Ecole Libératrice », organe du S.N.I. ; que, par la même voie, les oppositions ont présenté leurs arguments principaux ; que le syndiqué a pu prendre connaissance des uns et des autres (je ne dis pas qu'il l'a fait, je dis qu'il a pu le faire). Il me semblerait de bon sens et de bon usage que le secrétaire général ouvre la discussion par un discours (non par une lecture) mettant en valeur les points principaux de l'activité de l'organisation et de son orientation. Ce serait probablement moins long, cela tiendrait moins de la performance ; ce

serait certainement plus utile. Mais je n'espère plus être entendu.

UN DOCUMENT DE TROP

Dans sa réponse, le secrétaire général est toujours plus brillant et plus incisif parce que plus spontané. Pierre Desvalois n'a pas été très heureux cette année : pour ne pas encore assez distinguer ce qui est important de ce qui est secondaire, il a lu un document de trop ! Il venait de mettre en évidence, faits et pièces à l'appui, les méthodes « démocratiques » des communistes dans les sections départementales qu'ils dirigent, comme aussi dans certaines autres. C'était une démonstration. Mais voilà qu'il se lance dans une affaire mineure intéressant la vie intérieure de la section de la Corse ! (C'était déjà géographiquement imprudent). Le témoignage sur lequel il s'appuyait n'était pas très sûr puisque le secrétaire de la Corse, le camarade Stromboni, put produire, du même témoin, une lettre d'un ton différent. Ce n'était rien que cet incident ; il suffit pourtant à toute la partie communisante du congrès à mener grand tapage, à exiger à grands cris rectification, à troubler toute cette fin de séance, à affaiblir la suite de l'exposé de Desvalois et à faire oublier les arguments solides qu'il avait produits.

Une minuscule erreur technique avait permis l'échappatoire. Il est incommode d'être unitaire.

LES DEUX QUESTIONS DOMINANTES

Puisqu'à mon avis cela n'a pas été fait, je voudrais essayer de dégager, pour le camarade extérieur à l'organisation, les deux questions qui dominaient la discussion. L'une était d'ordre corporatif : le choix et la nomination des directeurs d'école ; l'autre intéressait tout le mouvement syndical : l'accord d'unité d'action au sommet entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

Ne croyez pas que la première soit strictement d'ordre corporatif. Elle est tout plein d'à-côtés significatifs sur l'esprit de catégorie et de hiérarchie, sur l'autoritarisme et l'absolutisme de l'Etat. Jusqu'ici les directeurs d'école étaient choisis parmi les instituteurs selon des réglementations départementales adoptées paritaires ; leurs nominations et mutations étaient aussi contrôlées par des commissions paritaires. Quoi qu'on ait pu dire de ce système, il valait beaucoup mieux que le favoritisme, les interventions politiques, le fait du prince ; ses critères restaient strictement professionnels et il donnait à peu près satisfaction à tout le monde. Les directeurs d'école faisaient toujours partie du corps des instituteurs ; ils percevaient seulement des indemnités de direction.

C'est ce dernier point qui suscitait la colère puérile d'un groupement anti-syndicaliste et bêtement hiérarchique. Ces cheffailons voulaient « le grade » et, bien entendu, les prérogatives reconnues et codifiées, et le traitement spécial. Le galon, en quelque sorte. Tous les honnêtes gens qui connaissent la stupidité des hommes-enfants comprendront cela. L'association minoritaire crut le moment venu, avec ce gouvernement d'origine particulière, de faire triompher ses pauvres « revendications » (mieux vaudrait dire : ses réclamations). Elle ne se trompait pas tout à fait. Un décret ministériel n'alla pas jusqu'à reconnaître « le grade » (il aurait fallu

payer en monnaie), mais il institua « l'emploi ». Les directeurs d'école devenaient donc des employés, avec des prérogatives mal définies et des « indemnités de charges administratives ». Si vous n'appréciez pas, c'est que vous manquez de l'humour administratif. Bien entendu, cela n'allait pas sans la menace de « suppression d'emploi » et sans une modification complète de la procédure de nomination qui tendait à la soustraire à tout contrôle des délégués du personnel. C'était le prix inévitable de la domestication. Belle leçon de morale et d'instruction civique pour les maîtres d'école !

Le S.N.I. s'insurgea, comme il fallait tout de même s'y attendre. Un plan d'action fut établi. Mais, selon son habituelle méthode, la direction du syndicat fit porter son effort davantage sur les textes d'application du décret que sur le décret lui-même. Elle affirme avoir obtenu des résultats concrets par cette méthode et avoir sauvegardé l'essentiel des garanties du personnel, en somme : avoir coupé les ailes de l'oiseau.

« L'École Emancipée » conteste vigoureusement ces résultats et certains de ses militants ont même dit que les textes d'application aggravent le décret. Quant à l'opposition communiste, elle a simplement sauté sur l'occasion, se réservant de soutenir, en de nouvelles circonstances, d'autres revendications catégorielles.

Pour l'autre question, apparemment plus importante, celle de l'unité d'action au sommet avec la C.F.D.T., la fraction dite « cégétiste » oublie ce qu'elle disait encore l'an passé et soutient maintenant que l'action d'ensemble passe par cette voie. Il faut attendre et voir, et on n'a pas fini d'en voir.

LES ALLIÉS NATURELS

Pierre Desvalois a soutenu sur ce point la théorie des « alliés naturels ». Il entendait : socialistes et communistes, et, sur le plan syndical, C.G.T., F.E.N. et F.O. Ce qui sous-entendait que l'alliance avec la C.F.D.T. était contre-nature. Personnellement, je ne suis pas convaincu, et ce n'est pas d'avoir entendu, dans ce congrès, les camarades représentant ce qu'on appelle ici la tendance « cégétiste » qui me fera changer d'avis.

SYNDICALISTES ET GUESDISTES

Je vais me risquer (et le risque est grand) à établir un clivage qui ne correspond pas à la séparation traditionnelle des tendances. Puisque Desvalois s'est appuyé sur la Charte d'Amiens, j'ai bien le droit de m'y référer moi aussi. Cette charte, qui tient encore magnifiquement debout, a été le résultat d'une alliance des syndicalistes contre les « guesdistes » du Nord qui faisaient une première tentative pour amener les syndicats à être les auxiliaires du parti. Je souligne que les syndicalistes réformistes bloquèrent en cette circonstance avec les syndicalistes révolutionnaires.

L'opposition entre « guesdistes » et syndicalistes subsiste aujourd'hui plus nettement que jamais. Pour que tout soit clair, donnons des définitions. J'appelle « guesdiste » le camarade syndiqué qui donne au parti la place prééminente ; la conquête du pouvoir politique est sa première préoccupation ; les syndicats, dont il peut être un militant très actif, sont pour lui des organismes spécialisés, un champ plus vaste de propagande, une « école primaire », mais il y a un « domaine

réserve », celui de l'orientation générale, qui appartient au parti. La subordination doit être organique pour certains, seulement idéologique pour d'autres, mais, dans les deux cas, les syndicats n'en sont pas moins des annexes d'une politique dite « de gauche », ou même définie comme révolutionnaire.

Pour le syndicaliste, le syndicat est l'organisme de classe par excellence. Il ne limite en rien la pensée et l'action du syndicat aussi bien pour « l'œuvre revendicative quotidienne » que pour « l'émancipation intégrale ». Le syndicaliste peut adhérer à un parti ou à un groupement d'affinité (la Charte d'Amiens l'y autorise formellement) pour des raisons d'ordre idéologique, philosophique ou affectif. Il peut aussi n'adhérer à aucun parti. Il sait en tout cas que les syndicats, c'est autre chose, une autre forme de pouvoir sur l'administration des choses et le gouvernement des hommes, et que cette forme a un caractère permanent. C'est une force toujours disponible de contestation et, au besoin, d'opposition. Il ne s'agit pas de savoir à qui, du syndicat ou du parti, il donne la première place à un moment ou à un autre. Il s'agit de savoir s'il donne aux syndicats, plus généralement aux organisations ouvrières au sens strictement social, une place qui ne saurait être prise par aucun groupement se posant comme « avant-garde ». L'indépendance du syndicalisme (non pas sa neutralité) est un principe fondamental qu'un parti dit « ouvrier » pourrait fort bien reconnaître. Je soutiens même que c'est à cette condition qu'il pourra se dire « ouvrier ».

Ne nous énervons pas. Mais je crois que ces définitions ne font de tort à personne. Eh bien ! syndicalistes et guesdistes se reconnaissent dans le Syndicat National des Instituteurs indépendamment des tendances formellement constituées. Personne ne protestera si je classe l'ensemble de la tendance dite « cégétiste » parmi les guesdistes. Mais il y a des guesdistes dans la majorité, plus particulièrement parmi ceux qui lui apportent le soutien imposant des sections du Nord et du Pas-de-Calais (la tradition est là, incontestablement). J'en veux pour preuve l'intervention du camarade *Talleux*, du Pas-de-Calais. C'est un jeune camarade dont la sincérité ne fait pas de doute. Mais pour lui l'action syndicale fait partie d'un tout qui est « l'union de la gauche française », c'est une force d'appoint, bien qu'il ne prononce pas le mot. Le S.N.I., dit-il, doit être vigilant « dans les éventuelles alliances en vue des élections législatives ». Il ne semble pas lui venir à l'idée qu'il peut y avoir dans le syndicat des camarades qui n'attachent pas la même importance aux alliances électorales ou même qui les voient autrement que lui.

Et alors, « l'École Emancipée » ? Ah ! je sais qu'il y a d'excellents camarades syndicalistes dans cette tendance à laquelle bien des liens me rattachent. Mais il y a aussi des guesdistes. Je pense même que ce sont des guesdistes, au sens que j'ai donné tout à l'heure à ce mot, qui apportent à « l'E.E. » son orientation et sa tactique actuelles.

Le présent comme l'avenir immédiat du mouvement ouvrier imposeraient pourtant, au S.N.I. comme ailleurs, le regroupement des syndicalistes.

Raymond GUILLORE.

LE PROBLEME DE L'HABITAT

VU PAR LA C.F.D.T. ET F.O.

Le problème de l'habitat est toujours au premier plan de l'actualité sociale, mais il tend à devenir de plus en plus scandaleux au fur et à mesure que le nombre de logements libres, à vendre ou à louer, s'accumulent alors que des dizaines de milliers de travailleurs n'ont pas de quoi se loger. Le grand argument des économistes et des politiciens bourgeois était que pour résoudre la crise du logement, il fallait laisser libres les prix des loyers afin d'encourager les investissements immobiliers. Eh bien ! le prix des loyers était et est libre pour les investissements nouveaux puisque la réglementation n'a jamais concerné que les immeubles construits avant 1948. Le résultat de cette politique, le voici : ce sont des logements libres à des prix inabornables pour ceux qui en ont besoin, et la menace d'un effondrement immobilier.

Tous les partis, toutes les organisations syndicales ont leur programme sur la question du logement. Cependant tous me semblent oublier une chose, à savoir que la question n'est pas de construire des logements, mais de donner des logements à ceux qui en ont besoin. Or il est évident que si la construction de logements doit avoir pour but de rapporter un profit à ceux qui y investissent leur capitaux, le problème ne sera jamais résolu.

Au mois d'avril dernier, la C.F.D.T. a tenu une conférence nationale de l'habitat et de l'urbanisme. A cette occasion, Louis Houdeville, membre de la commission confédérale de l'habitat, a présenté deux rapports dont l'un est consacré à la politique des loyers et l'autre aux logements à construire. A cette occasion aussi, le numéro de mars-avril 1966 de « Formation », revue éditée par l'Institut confédéral d'études et de formation de la C.F.D.T., a été consacré à l'habitat sous le titre : « Pour une civilisation de l'habitat ».

L'importance du problème et l'intérêt de ces deux publications méritent qu'on y jette un coup d'œil.

« Pour une civilisation de l'habitat » est surtout un document qu'il est bon d'avoir sous la main, car il contient une riche documentation à la fois historique et actuelle. La partie historique nous montre précisément, avec preuve à l'appui, que la crise du logement a toujours existé, tout au moins pour les travailleurs à faibles revenus. L'auteur de cette partie, Louis Houdeville, passe en revue les différentes politiques qui se sont succédées en matière de logement sans jamais résoudre la question. En passant ainsi à travers l'histoire, il nous rappelle quelle a été la position des divers courants socialistes et ouvriers.

Retenons dans cette partie la démonstration faite par l'histoire que la liberté absolue des loyers n'a jamais résolu le problème. En effet, rappelle l'auteur, « jusqu'en 1914, les loyers furent libres et la crise du logement aussi aiguë qu'aujourd'hui » (p. 24).

Et aujourd'hui, comme hier, les victimes de cette crise du logement sont les travailleurs :

« 24 % des logements occupés par les manœuvres sont surpeuplés, 23 % de ceux occupés par les salariés agricoles et 20 % de ceux habités par des ouvriers qualifiés le sont également, comme d'ailleurs 13 % des logements occupés par des employés » (p. 45).

Du chapitre consacré aux besoins en logement, je ne retiendrai que quelques chiffres très significatifs : En France, 32,23 % des logements ont

été construits avant 1871 et 61,67 % avant 1914. Cette vétusté de la plupart des logements, jointe à l'augmentation de la population et à son émigration vers les villes, ne fait qu'aggraver la crise du logement et accroître les besoins. Ces besoins, l'auteur de ce chapitre, Pierre Gravend, les estime à 550.000 logements par an pour arriver à résoudre la crise du logement en... 1985.

Le problème des terrains à bâtir, on le sait, est une source de spéculation des plus scandaleuse. Dans le chapitre consacré à cette question, l'auteur J.F. Dhuis se prononce pour une « collectivisation du sol ». Pour cela il propose que « dans chaque agglomération de fait de plus de 2.000 habitants, il soit institué un office foncier... ayant vocation pour : 1° Planifier l'aménagement de l'agglomération ; 2° Approprier les terrains et les équiper ; 3° Concéder les droits de construire aux différents constructeurs publics ou privés ». (p. 87)

En ce qui concerne le financement des 550.000 logements par an, jugés nécessaires pour résoudre la crise en 1985, Louis Houdeville estime qu'il faudrait 37,4 milliards de francs (actuels, bien entendu) par an, « soit, précise-t-il, approximativement le double des sommes investies en 1964 dans la construction neuve » (p. 107).

Où trouver cet argent supplémentaire ?

En plus de l'effort des particuliers, Houdeville envisage une augmentation du financement public. Pour cela, il prévoit une refonte de la fiscalité et des ressources spéciales uniquement affectées au logement. Parmi ces dernières, il suggère « la généralisation du 1 % à toutes les entreprises sans tenir compte du nombre des salariés... les entreprises occupant plus de dix personnes devraient verser... 2 % des salaires ; l'augmentation du taux de la T.V.A. pour les opérations de grand standing, sur la construction de résidences secondaires et une taxe particulière sur les investissements immobiliers réalisés à l'étranger » (p. 113).

Cette brochure, riche en statistiques, se termine par une chronologie de la législation sur le logement de 1850 à 1965.

**

En ce qui concerne les deux rapports de Houdeville, je ne m'arrêterai que sur celui consacré à la politique des loyers, et plus particulièrement sur une question : celle de la gratuité du logement pour les travailleurs à faibles revenus.

J'avais défendu cette idée dans la « R.P. » de décembre 1965. Houdeville ne la partage pas. Il va même plus loin : il n'accepte pas la « modicité » du prix des loyers. En effet, il reprend à son compte la phrase suivante d'un auteur :

« La modicité des loyers ne profite pas aux salariés mais seulement aux patrons qui ne paient plus aux ouvriers, comme quote-part de logement, qu'une somme inférieure à celle versée avant guerre. »

Etrange raisonnement, en vérité, qui pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'enseignement. En effet, si l'enseignement était payant, il faudrait augmenter les salaires et les allocations familiales en conséquence. Du point de vue comptable, l'une ou l'autre méthode ne change rien au bilan, mais du point de vue économique et social il y a une différence énorme : un loyer modique ou gratuit est une garantie d'être logé même si on est privé totalement ou partiellement de travail ; augmenter les loyers et les salaires en conséquence, c'est augmenter la masse de monnaie en circulation et,

par conséquent, favoriser l'inflation. Une famille à qui on donne gratuitement un logement d'une valeur locative de 300 F par mois, on lui donne un bien d'un usage déterminé destiné à satisfaire un besoin donné. Si on lui donne 300 F par mois, on lui donne une valeur à usages multiples pouvant satisfaire n'importe quel besoin d'une valeur équivalente. Il peut donc y avoir détournement d'usage.

C'est cela que Louis Houdeville et, avec lui, toute la C.F.D.T. ne semblent pas voir.

« Ecartons d'emblée deux mythes diamétralement opposés, disait la C.F.D.T. en 1960 : le mythe d'un logement gratuit. Le service du logement sera toujours payé d'une manière ou d'une autre, directement sous la forme de loyer, indirectement sous la forme d'impôts, de dépréciation monétaire... Le logement gratuit ou presque a pour corollaire un maintien dans les lieux, des inégalités, une médiocrité, une absence d'entretien et engendre l'injustice pour de multiples raisons. »

A la lecture de ce passage, on reste stupéfait. Car enfin, pourquoi le logement gratuit doit-il entraîner toutes ces calamités ? Houdeville ne nous le dit pas. Le même genre d'arguments avait été utilisé en son temps contre l'enseignement gratuit, contre les soins de santé gratuits ou presque. L'expérience a prouvé le contraire. Pourquoi le logement gratuit a-t-il pour « corollaire un maintien dans les lieux, des inégalités, une médiocrité, une absence d'entretien ? Quelles sont ces raisons multiples pour lesquelles il engendre l'injustice ?

J'ai beau réfléchir sur ces questions, je ne vois vraiment pas le pourquoi. Peut-être que Houdeville voudra bien m'éclairer.

Un seul passage de ce texte peut être discuté. C'est celui où il est dit que « le service du logement sera toujours payé d'une manière ou d'une autre, directement sous forme de loyer, indirectement sous forme d'impôts, de dépréciation monétaire... »

Il est évident que le loyer sera toujours payé, comme, de toute façon, est payé l'enseignement et comme le sont les soins de santé. Seulement, s'il est payé par l'impôt il y aura plus de justice. En effet, celui qui gagne moins de 1.000 F par mois paie moins d'impôts que celui qui en gagne 2.000 ou plus. D'autre part, je le répète, il y a plus de risque d'inflation, donc de dépréciation monétaire, en distribuant de l'argent qu'en distribuant des biens. La dépréciation monétaire est une maladie inhérente à toute économie marchande et ne disparaîtra qu'avec elle. La distribution gratuite des biens au fur et à mesure que la productivité du travail le permet est précisément le moyen de dépasser l'économie marchande et, par conséquent, d'éliminer l'inflation.

Un autre argument de Houdeville contre le logement gratuit est que « l'objectif d'une transformation sociale n'est pas de multiplier les formes d'assistance ». C'est là aussi un argument qui fut employé naguère contre la gratuité de l'enseignement et des soins de santé. Si le logement gratuit est une forme d'assistance, alors l'enseignement gratuit en est une aussi. Est-ce que Houdeville et la C.F.D.T. sont contre l'enseignement gratuit, contre les soins de santé gratuits ou presque ? Si la transformation sociale a un sens, c'est bien celui de substituer à une société marchande où tout se vend et s'achète, y compris les consciences, où la production est faite uniquement en vue de la vente, de lui substituer, dis-je, une société distributive où rien ne se vend ni ne s'achète et où la production est faite uniquement en vue de satisfaire les besoins des hommes. Une telle société ne pourra évidemment pas se réaliser du jour au lendemain, ni d'un seul coup. Elle ne pourra se réaliser que progressivement, au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité du travail. La distribution gratuite de la produc-

tion et des services, qui est déjà un fait accompli pour l'enseignement et partiellement pour d'autres secteurs se réalisera progressivement. Et il est normal qu'elle se réalise d'abord dans le domaine des besoins les plus urgents et pour les fractions les plus défavorisées de la population. C'est précisément le cas du logement. L'histoire va d'ailleurs dans ce sens.

La gratuité du logement pour les travailleurs ayant charge de famille et dont le revenu familial est inférieur à un certain niveau est, de fait, partiellement réalisée avec l'allocation logement et les HLM à loyers déficitaires. A mon avis, il faut accentuer cette tendance et aller vers la gratuité totale du loyer. Or, Houdeville, logique avec sa conception, veut aller en sens contraire : réduire l'allocation logement et augmenter les loyers. Naturellement, en compensation, il demande une augmentation correspondante des salaires.

Une telle politique ne résoudrait en rien le problème du logement et aurait comme conséquence de faire faire un sérieux bond à l'inflation monétaire. Il est regrettable que Houdeville n'ait pas eu la curiosité de calculer le montant du loyer qu'il faudrait payer et l'augmentation correspondante des salaires qu'il faudrait accorder. S'il voulait bien se livrer à ce calcul, je suis sûr qu'il arriverait à la conclusion qu'il faudrait porter le SMIG à 1.500 F par mois, soit une augmentation de plus de 300 %.

**

Nous trouvons à peu près les mêmes idées à Force Ouvrière (1) où la gratuité du logement n'est pas envisagée. Ce que F.O. demande, c'est la priorité pour la construction sociale et réclame « la définition « qualitative » du logement social avec fixation d'un loyer possible pour le travailleur... »

Un loyer possible ! Mais il n'y a pas de loyer possible pour un salaire familial inférieur à 1.000 F par mois. Les nombreuses familles qui, n'ayant que ce salaire, paient cependant un loyer, elles ne le paient que parce qu'elles se privent sur le reste, y compris sur l'alimentation, car dans la vie moderne, le logement est plus urgent encore que la nourriture.

Le logement fait partie des besoins physiques de l'homme, c'est-à-dire de ces besoins dont il ne saurait se passer sans périr. C'est pourquoi la société doit assurer à chacun le logement minimum sans lequel il ne pourrait vivre. Et ce logement minimum doit être gratuit, seules les charges étant dues, pour tous ceux qui actuellement ont un salaire familial inférieur à 1.000 F par mois. Un prix de loyer modérateur intervenant au fur et à mesure que le salaire s'élève. Ce n'est que lorsque ce logement minimum est assuré à tous que l'on peut alors envisager de construire des logements plus luxueux. Naturellement cette construction de logement minimum gratuit ne peut être entreprise que par l'Etat, qui laissera à l'initiative privée le soin de construire les logements pour ceux qui peuvent payer.

Mais, me diront les esprits bien-pensants, si on donne le logement gratuit à tous ceux dont le salaire mensuel est inférieur à 1.000 F, comment la société pourra-t-elle financer cette construction ?

C'est là une question que les esprits bien-pensants posent toujours quand il s'agit de construire, mais jamais quand il s'agit de détruire. Comment la société pourra-t-elle financer cette construction gratuite, mais tout simplement comme elle a financé la guerre pendant cinq ans. Car enfin, l'humanité serait-elle dégénérée à ce point qu'elle ne serait capable d'effort que pour détruire et tuer et pas pour construire et faire vivre ?

Pierre RIMBERT.

(1) « Force Ouvrière » n° 1.052 du 22-6-1966.

FAIRE PAYER LES PETITS

On disait autrefois : « Il faut faire payer les gros ». Le gouvernement du général de Gaulle, lui, fait payer les petits. La « R.P. » a déjà eu l'occasion de signaler le cas de la fiscalité qui frappe essentiellement les petits revenus. Voici un autre cas très caractéristique de la politique gouvernementale. Il s'agit de l'allocation logement.

Le « Journal Officiel » du 12 août 1966 vient de publier l'arrêté portant modification de l'allocation logement. Or à la lecture des chiffres qui nous sont donnés, nous avons la surprise de constater que l'allocation logement subit à la fois des majorations et des réductions. Et, chose étrange, les réductions frappent les familles qui ont les plus bas loyers. C'est ainsi que, pour une famille ayant deux enfants, l'allocation logement a varié comme suit depuis le 1^{er} juillet dernier :

| Salaire mensuel | Loyer mensuel | Allocation logement | | Variations |
|-----------------|---------------|---------------------|-----------------|------------|
| | | Avant le 1-7-66 | Après le 1-7-66 | |
| 500 | 150 | 103 | 94 | - 9 |
| | 300 | 152 | 206 | + 54 |
| 1.000 | 150 | 83 | 70 | - 13 |
| | 300 | 133 | 182 | + 49 |
| 1.500 | 150 | 53 | 38 | - 15 |
| | 300 | 103 | 151 | + 48 |

On peut constater dans ce tableau que les familles qui ont un loyer de 150 F par mois, quel que soit leur revenu, voient leur allocation logement diminuer, tandis que celles dont le loyer est de 300 F bénéficient d'une augmentation.

Pourquoi le gouvernement a-t-il diminué l'allocation logement aux familles ayant un loyer de 150 F ? Est-ce pour les inciter à aller dans des logements plus chers ? Cela pourrait à la rigueur se comprendre pour les familles ayant un salaire de 1.500 F, mais celles dont le salaire n'est que de 500 ou même 1.000 F peuvent-elles payer 300 F par mois ? D'autre part, ces messieurs du gouvernement font semblant d'ignorer qu'il n'y a pas de logements libres à 300 F par mois.

Si les familles ouvrières se contentent de logements avec un loyer de 150 F par mois, c'est ou bien parce qu'elles ne peuvent pas payer plus, ou bien parce qu'elles n'en trouvent pas d'autres. Alors pourquoi les pénaliser ?

CHINE ET INSULINE

Dans « la R.P. » de juillet, Louzon crédite avec enthousiasme des chimistes chinois d'une grande réussite : la synthèse de l'insuline.

« Cette synthèse voilà que ce ne sont ni des Américains, ni des Russes, ni des Allemands qui la réalisent, mais... des Chinois. »

Le public a eu l'information en question, en France, par un article du *Monde*, du 9 juin. Or, quinze jours après, le même *Monde* disait que, selon deux de ses correspondants, la réussite chinoise ne constituait pas une « première » : la synthèse avait déjà été réalisée en Amérique et en Allemagne. (Probablement, pensons-nous, le résultat a été obtenu par des procédés différents dans chacun des trois pays, ce qui laisse toute leur valeur à chacune des trois équipes de chercheurs.)

Monde, du 23 juin :

Deux lecteurs, M. René Lambert, professeur agrégé à la faculté de médecine de Lyon, et M. Jacques Manuel, de l'Institut de biochimie de Bugnon, nous signalent que la synthèse totale de l'insuline, dont nous avons dit, dans le courrier scientifique du 9 juin qu'elle venait d'être réalisée par des chercheurs chinois, avait été effectuée dès 1963 en Occident.

« M. René Lambert nous écrit :
« ... En 1963 et 1964 Katsoyannis, aux Etats-Unis, obtenait déjà la synthèse totale de l'insuline. Depuis, cet auteur a synthétisé intégralement l'insuline humaine. »
« M. Jacques Manuel ajoute qu'un même résultat a été obtenu aussi en 1963 par le groupe de M. Zahn, à Aix-la-Chapelle. »

Que conclure ?

1^o Les Chinois ont fait la synthèse de l'insuline en 1965.

2^o Il est probable que des Occidentaux avaient obtenu ce résultat en 1963 et 1964.

3^o Comment se fait-il que les résultats obtenus en Occident n'aient attiré l'attention que de très rares personnes compétentes en recherche biochimique ? C'est parce que le résultat obtenu n'a pas d'importance pratique. (Avec les pancréas des milliers de bestiaux abattus chaque jour, l'hormone naturelle ne manque pas et sera certainement, longtemps encore, moins chère que toute autre.)

4^o Comment se fait-il, par contre, que le résultat chinois fasse grand bruit ? C'est parce qu'il a, lui, une importance politique. Il révèle que l'Etat chinois, qui a déjà à sa disposition 700 millions de sujets, se trouve avoir aussi des savants de classe internationale.

Cela fait gratter les nuques, à Washington et au Kremlin. — J. P.

CE QUE FAIT LE LECTEUR ET AMI DE LA « R.P. »

1. Il veille à renouveler son abonnement quand l'heure a sonné.
2. Il s'efforce d'en faire au moins un autre.
3. Il pense à nous donner des adresses de « possibles ».
4. Il ne garde pas pour lui ses désaccords. Il alimente notre rubrique « Parmi nos lettres ».
5. Il sait que « la R.P. » est une tribune libre pour militants ouvriers et il l'utilise comme telle.
6. Il n'oublie jamais qu'un lecteur et ami est, en même temps, un rédacteur disponible.
7. Il a dans ses préoccupations « L'Union des Syndicalistes » et la coopérative « Les Editions Syndicalistes » dont il utilise le stock pour sa documentation.
8. Il s'acquitte de ce qu'il doit pour les brochures qu'il a reçues : « LES SYNDICATS AMERICAINS », « LES RESPONSABILITES ACTUELLES DU SYNDICALISME », « L'ACTUALITE DE LA CHARTRE D'AMIENS » (3,60 F, aux « Editions Syndicalistes » — C.C.P. 21764.88, Paris).

CHRONIQUE DE L'UNION DES SYNDICALISTES

ESCALADER LA PAIX

C'est de propos délibéré que cette chronique syndicaliste commence par la guerre du Vietnam. Celui qui viendra me dire que je sors du domaine du syndicalisme, je l'attends de pied ferme.

Nous n'en sommes plus à chercher des explications, des justifications aux uns ou aux autres, en premier lieu au gouvernement des Etats-Unis lequel — puisqu'il s'est arrogé le rôle de gendarme du monde — porte la responsabilité principale. Nous n'en sommes plus à dire : si le gouvernement des Etats-Unis avait été plus intelligent, s'il avait fait ceci plutôt que cela, s'il n'avait pas soutenu Diem avant de soutenir Ky, s'il écoutait moins « le gouvernement invisible » des militaires et de la C.I.A. ... Ce sont là des vaticinations qui ne sont plus de saison.

Si le gouvernement des Etats-Unis agit comme il le fait, c'est-à-dire par la guerre et la terreur, c'est sans doute parce que le lot des impérialistes est d'agir ainsi. Si vous n'aimez pas ce mot d'impérialiste qui, ici, convient pourtant très bien, disons que le gouvernement des Etats-Unis a la politique de grande puissance mondiale qui veut établir l'ordre, son ordre, dans tous les coins brûlants du monde. Ses moyens et ses arguments ne sont pas d'une autre nature que ceux de ses prédécesseurs dans cette besogne. Un coup d'œil sur la carte du monde, et l'on voit les résultats de son action « civilisatrice » : des kékis, encore des kékis, des dictateurs et des roitelets ; aucun problème réel résolu, ni même abordé, par peur de l'enchaînement inévitable des réformes qui toucherait bientôt à la propriété du sol, à « la libre entreprise » et au capital. Bien entendu, la voie est ainsi ouverte, dans un pays après l'autre, pour la politique mondiale de la Russie ou de la Chine. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ?

L'escalade au Vietnam mène à la guerre générale. Il n'y a pas que M. Thant pour le dire. Il est même permis de penser qu'une partie au moins de l'état-major américain souhaite, sinon la guerre générale, du moins le règlement de comptes avec la Chine. Il faut opposer à ces fous furieux le parti mondial de la paix, immense parti dont le syndicalisme ouvrier devrait être le porte-parole et l'organisateur, parti qui a ses ramifications dans tous les pays, aux Etats-Unis même, et au Vietnam, au sud comme au nord. Au Vietnam du Sud, le parti de la paix s'est déjà manifesté avec force et héroïsme.

Avec lui, il faut commencer l'escalade de la paix. Premier palier, première condition des négociations nécessaires : *arrêt des bombardements du Vietnam du Nord*. Si les dirigeants américains tentent de les justifier par la pénétration des forces du Nord au-delà du dix-septième parallèle et de la zone démilitarisée, ils ne font qu'avouer ainsi leur impuissance à contrôler la situation au Sud même ; ils ne reconnaissent en même temps d'autre solution militaire que l'extension de la guerre et de la terreur. Et quelle est la limite de cette extension ? Elle ne se trouve pas en tout cas au Vietnam du Nord. Quant à soutenir que ces bombardements ne frappent que des objectifs militaires ou des dépôts de carburant, on sait ce que l'argument vaut dans la pratique. L'hypocrisie accompagne nécessairement ce genre d'entreprise terroriste. Non ! dirigeants des Etats-Unis, pre-

mière puissance du monde, arrêtez ces bombardements ! Vous n'en serez pas moins forts et, sur l'échiquier mondial, vos adversaires en seront plutôt affaiblis.

Deuxième palier : *remettre à l'O.N.U., à son conseil de sécurité et à son assemblée générale, la responsabilité de la paix dans cette région du monde, l'organisation des négociations, le contrôle de la zone démilitarisée, du cessez-le-feu et de la consultation démocratique du peuple sud-vietnamien*. Parfaitement, à l'O.N.U. ! Cela ne vous étonne pas que personne, même parmi les Etats du tiers-monde, n'ait pensé à faire appel à l'O.N.U. ? Je sais bien que certains camarades vont encore ricaner devant ma naïveté et mon réformisme petit-bourgeois. Voyons, tout le monde sait que l'O.N.U. n'est qu'une façade, au mieux un théâtre où se jouent des comédies ! Eh bien ! si ce n'est qu'une façade, qu'elle s'écroule et qu'il soit une bonne fois évident que le sort du monde dépend maintenant des Etats-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine, et qu'il ne nous reste plus qu'à choisir notre champion ! L'O.N.U. doit être mise au pied du mur dans cette affaire internationale qui trouble gravement la paix du monde. *Oui, il faut internationaliser la solution, même provisoire, de cette guerre !* Et les organisations syndicales internationales, si elles n'étaient pas, elles aussi, que façade et théâtre, pousseraient à cette internationalisation.

On objectera certainement que la Chine, principale intéressée, n'est pas admise à l'O.N.U. *C'est donc le moment de l'y admettre* et de la placer à son tour au pied du mur.

J'ai reçu le numéro de juillet-août du « Courrier » de l'UNESCO. C'est un très brillant numéro qui célèbre le 20^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il serait outrageusement faux de dire que, pendant ces vingt ans, l'UNESCO n'a servi à rien. Si, elle a servi, et ce bulletin exalte ce qu'elle a fait. Mais je relis l'article 1^{er} de son acte constitutif : *« L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. »* Alors, si ce n'est pas là seulement de la belle musique, l'UNESCO, ses savants et ses éminents spécialistes, ne devraient-ils pas rappeler les Nations Unies aux devoirs de leur Charte ? Pourquoi l'UNESCO ne prendrait-elle pas des initiatives pour le maintien de la paix puisqu'elle affirme encore, dans cette brillante revue d'anniversaire, que « ses rapports avec les Nations Unies sont des rapports de collaboration et non de subordination » ? Elle aurait tort d'invoquer sa spécialisation dans l'éducation, la science et la culture. Elle écrit elle-même dans son bulletin que « la tour d'ivoire s'est écroulée avec Hiroshima ». Si elle se tait, elle ne sera plus autorisée à dire qu'elle apprend à lire à tous les petits enfants du monde. Elle devra dire : à tous les petits enfants qui restent... après les massacres !

Puisque nous en sommes « au respect universel des droits de l'homme », donnons notre opinion

sur le sort réservé aux prisonniers dans l'un ou dans l'autre camp. Parlons d'abord des prisonniers américains. Les téléspectateurs de l'O.R.T.F. ont pu entendre, sur ce grave sujet, les propos toujours délicats dans la forme, d'un éminent aristocrate, hier crypto-communiste, aujourd'hui crypto-gaulliste sans qu'il ait eu besoin de changer pour autant. Ces propos ont même été à l'origine d'un incident diplomatique. Nous avons vu, sur le petit écran, des prisonniers américains défilant au milieu d'une foule hurlante. Je sais qu'il y en a qui approuvent ça. Eh bien ! ils ne sont pas de notre monde, tout simplement. « Ce sont des criminels de guerre », disent-ils. Quand ont-ils vu des criminels de droit commun, si affreux que soient leurs forfaits, exposés ainsi à la colère, et aussi à la lâcheté, de la foule ? Ici, nous n'avons aucune compréhension, aucune tendresse pour les guerriers, et plus particulièrement pour les aviateurs en mission de bombardement. Mais nous voyons l'homme désarmé, démuné, seul comme il est intolérable de l'être, aux mains de ceux qu'on lui a désignés comme ses ennemis. A ce moment-là, oui, nous avons pitié de lui. Et pour lui nous invoquons « le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Notre révolte et notre indignation sont au moins égales quand nous avons sous les yeux des documents qui montrent comment sont traités les prisonniers dans l'autre camp. Nous en avons publié ici même, qui étaient pris dans la presse américaine. D'autres reportages nous ont édifiés. Pourquoi disons-nous que, dans ce cas, notre indignation est au moins égale ? Parce que nous sommes maintenant dans le camp de ceux qui font hypocritement étalage de « leur respect des droits de l'homme » et qui veulent se faire les défenseurs armés « des libertés fondamentales ». Sur ce point-là déjà, l'UNESCO et l'O.N.U. n'ont-elles rien à dire ni à entreprendre ?

A QUOI SERVENT LES SYNDICATS ?

C'est une question que l'on entend poser quelquefois dans la classe ouvrière française. Il s'en faut de beaucoup malheureusement qu'elle n'ait jamais de raison d'être posée. C'est en tout cas par cette question que commence une étude sur les syndicats américains que nous trouvons dans la revue « Preuves » de juillet, sous la signature de Mauro Calamandrei. Cette étude s'intitule « La crise des syndicats américains ».

Crise ? Il y a donc crise ? On est un peu surpris de cet mot quand on vient de lire la brochure de notre camarade Lime qui nous a apporté sur les syndicats américains des données et des vues que nous ne possédions pas.

La crise serait d'abord une crise d'effectifs, ensuite et principalement une crise idéologique, politique si vous voulez, ou même morale si vous aimez mieux. Sur le premier point notre surprise augmente. Cela faisait partie de nos habitudes de considérer les syndicats américains comme des organisations « de masse ». Or l'auteur nous apprend qu'ils grouperaient à peine 30 % des travailleurs des Etats-Unis. Certes, nous nous contenterions en France d'un tel pourcentage. Mais une lecture attentive nous révèle encore une fois ce que peut avoir de trompeur une évaluation globale. En effet, « la moitié de l'ensemble des syndiqués réside dans cinq Etats, et les trois quarts sont localisés dans douze Etats. Le dernier quart est dispersé dans les autres trente-huit Etats ». Nouvelle confirmation de ce fait : l'Amérique n'existe pas, il y a « des » Amériques. La masse des syndiqués est concentrée dans certains Etats et dans les grandes industries. Comme l'écrit l'auteur de l'article et comme nous pouvions nous y attendre : « la grande majorité des non-syndiqués travaille

dans des entreprises minuscules où la pénétration syndicale est entravée par l'obstruction patronale, par les rapports de dépendance à l'égard de l'employeur et par le coût excessif d'une campagne de recrutement dans ces milieux ».

Ce qui est sans doute plus intéressant à noter, c'est que « sur sept millions de personnes qui sont venues grossir les rangs de la classe ouvrière au cours de la dernière décennie, les syndicats n'ont réussi à en recruter que deux millions ». Le développement des syndicats serait donc pour le moins freiné. Une seule exception qui vient confirmer ce que nous a appris Maurice Lime sur le sujet : le syndicat des transporteurs, les « teamsters » dirigé par James Hoffa, pourtant poursuivi de tous les côtés et en butte à l'hostilité personnelle de Robert Kennedy.

« Le plus extraordinaire, écrit Mauro Calamandrei, c'est qu'en dépit de son exclusion de la confédération, et même après que le gouvernement fédéral eut accordé son appui à des groupes dissidents et à d'autres organisations — sans compter toutes sortes de manœuvres — le syndicat de Hoffa est plus fort que jamais ».

Abordons maintenant le second aspect de « la crise des syndicats américains ». Plus ils sont riches, moins ils sont forts, tel est le paradoxe apparent que défend notre auteur. Plus ils sont riches, plus ils ont d'efficacité dans l'ordre de la défensive et de l'offensive strictement économiques, pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité de leurs membres ; mais moins ils ont de rayonnement social, moins ils apparaissent comme une force de transformation et de progrès. C'est qu'en effet, le « big labor », c'est-à-dire les puissants syndicats de l'automobile, des mineurs, de l'habillement, du bâtiment, et d'autres aussi riches et puissants, n'ont conquis cette efficacité économique qu'en s'intégrant, non pas dans l'Etat, mais dans la production capitaliste elle-même. Pour le moins, ils sont un des facteurs de cette production (et d'une productivité qui s'accroît plus encore que les salaires, notons-le) en étant « les administrateurs du mécontentement » ; pour le plus, ils participent à l'organisation de l'industrie tout entière, sans rien changer à ses fondements. Le cas limite, cité par Mauro Calamandrei, est le suivant : En 1958, « la Merrimac Hat Company d'Amesbury avait enregistré un déficit de cent soixante-dix mille dollars et décidé, de ce fait, de cesser l'exploitation. Convaincu néanmoins que l'entreprise était rentable, le syndicat des chapeliers acheta 60 % des actions, maintint les cadres dirigeants à leur poste et remit l'usine en marche ; de leur côté, les ouvriers acquirent à titre individuel 20 % des actions. Fin 1959, après seulement neuf mois d'activité, la nouvelle gestion se traduisit par des bénéfices. Et tandis que les représentants syndicaux obtenaient des améliorations substantielles des conditions de travail, le conseil d'administration accordait une augmentation aux membres de la direction. »

Reste à savoir si une telle efficacité économique ne conduit pas à une certaine transformation sociale ? Ce ne sont pas en tout cas les travailleurs bénéficiaires qui doivent se poser la question : « à quoi servent les syndicats ? » Alors qui la pose ? Selon l'auteur de l'étude dont nous nous entretenons, trois catégories sociales contesteraient ainsi l'utilité des syndicats : « dans certains milieux industriels où l'on souhaiterait s'affranchir des règlements des unions ouvrières... (rien d'étonnant à cela) ; chez les intellectuels qui, naguère, considéraient le mouvement syndical comme le fondement même des forces progressives américaines ; chez des dizaines de milliers de Noirs qui avaient cru trouver dans les syndicats les plus efficaces défenseurs de leur cause, et qui en sont maintenant

réduits à protester devant le siège de certaines unions...

La crise des syndicats américains ne serait donc pas tellement différente dans son fond de la crise contemporaine du mouvement syndical mondial. Quand ils réussissent à être réformistes, vraiment réformistes, les syndicats perdent toute volonté révolutionnaire. Le rôle de l'avant-garde syndicaliste, aux Etats-Unis comme en France et dans tous les pays, ne serait-il pas justement d'élaborer et de défendre dans les conditions économiques d'aujourd'hui, la synthèse théorique et pratique de l'action revendicative et du combat pour une société de travailleurs libres, pour une autre société que celle de l'exploitation du travail par le capital ou par l'Etat; la coexistence dans l'action réelle de « l'œuvre revendicative quotidienne » et de « la préparation à l'émancipation intégrale » ? Mais qu'est-ce que je fais là, sinon rabâcher la Charte d'Amiens !

.

Une question annexe, mais très importante, est soulevée dans l'étude de Mauro Calamandrei. La révolution industrielle de l'automatisation supprime-t-elle des emplois, ou, au contraire, aboutit-elle à créer un plus grand nombre d'emplois ? L'auteur de l'article reproche aux chefs syndicaux des Etats-Unis d'avoir « cédé à l'illusion que cette révolution aboutirait à la création d'un nombre de nouveaux postes de travail supérieur à celui des postes supprimés... » Il combat donc la thèse optimiste, généralement défendue par les économistes les plus en vue, selon laquelle l'automatisation crée, en fin de compte, plus d'emplois qu'elle n'en supprime (ne pas oublier ; en fin de compte). La thèse pessimiste participe de la vieille peur du chômage technologique qui remonte à l'introduction du machinisme industriel. C'est une peur qui a des bases réelles : dans les conditions de l'exploitation capitaliste, tout progrès technique a d'abord servi à modifier le marché du travail à l'avantage du capitaliste en augmentant « l'armée industrielle de réserve ». L'auteur de l'étude précitée apporte encore, à l'appui de cette thèse, de nombreux faits pris dans l'actualité américaine. Mais, à moins court terme, une mutation technologique comme l'automatisation ne conduit-elle pas à créer des emplois nouveaux qui demanderaient, en général (je dis : en général) une qualification supérieure ? Voilà une question qui en soulève bien d'autres, notamment celles de la formation professionnelle et de la réforme de l'enseignement. Elle vaudrait d'être étudiée entre nous et discutée sans idée *a priori*. Elle n'a pas qu'un intérêt philosophique. L'exemple américain est là pour prouver que la réponse qu'on lui donne conditionne toute l'orientation de l'action.

L'AFFAIRE MIHAÏLOV

La lumière vient-elle encore de Yougoslavie ? La première brèche dans l'empire stalinien s'est produite ici. Depuis, ce pays a été le terrain d'expériences nouvelles et qui semblaient aller dans le sens d'une révolution socialiste et prolétarienne. Il y a eu les conseils ouvriers d'usine, l'autogestion, la décentralisation économique et une certaine libéralisation générale.

Mais il y a eu la scission de *Djilas*, sa dénonciation de « la nouvelle classe » et son emprisonnement. Le dernier congrès de la Ligue des communistes a encore apporté du nouveau : la reconnaissance officielle de l'existence d'une dictature policière, l'éviction de Rankovitch et le commencement d'une nouvelle campagne de libéralisation.

C'est dans ce « cours nouveau » qu'a éclaté l'affaire *Mihaïlov*. Cet intellectuel avait déjà eu

maille à partir avec la police du régime parce que, avec beaucoup de courage, il avait écrit sans détour ce qu'il pensait des réalités de la vie en Russie dite soviétique. Il s'est manifesté à nouveau et, avec lui, tout un courant de jeunes intellectuels se déclarant ouvertement des disciples de *Djilas*, s'appuyant sur la Constitution yougoslave elle-même pour revendiquer la libre expression des courants de la pensée socialiste, une « démocratisation » du socialisme et même le droit à la formation de partis distincts de la Ligue des communistes. Mais alors que *Mihaïlov* voulait réunir à Zadar, au milieu d'août, un comité de fondation d'une revue indépendante du pouvoir, une revue d'opposition, la police mit un terme provisoire à ses activités et à ses projets en l'emprisonnant.

A « la R.P. », nous rendons hommage, bien entendu, au courage de *Mihaïlov* et de ses camarades, nous protestons contre la répression qui s'abat sur eux et qui prouve qu'il y a encore un fossé entre les propos démocratiques de Tito, les « théories » socialistes de la nouvelle équipe dirigeante... et les réalités yougoslaves. Nous nous associons évidemment à toute campagne, à tout effort visant à obtenir la libération de *Djilas* et de *Mihaïlov*.

Il est normal que ce soit du côté des intellectuels qu'on entende d'abord les déclarations d'opposition. Les intellectuels disposent de moyens d'expression qui se propagent plus facilement. Le premier moyen d'opposition des ouvriers est de se croiser les bras. Des arrêts de travail ont eu lieu en Yougoslavie et ils ont été reconnus officiellement. Mais quel est le programme, ou seulement le mot d'ordre, qui pourrait être la première manifestation d'une opposition ouvrière ?

Dans la déclaration remise à la presse par *Mihaïlov* avant son arrestation, une chose nous étonne : il semble se prononcer contre l'autogestion. Est-ce l'autogestion telle qu'elle est effectivement pratiquée en Yougoslavie qu'il combat ou est-ce le principe même de l'autogestion qu'il condamne ? Pour nous, la seule revendication de la démocratie politique ne peut être la garantie d'un nouveau bond en avant.

Tout en suivant avec intérêt et sympathie ces mouvements d'opposition qui prouvent encore que le courant de liberté est irrépressible, nous cherchons surtout, en Yougoslavie et dans les autres pays de l'ex-empire stalinien monolithique, les manifestations réelles d'autonomie ouvrière, la renaissance d'un mouvement ouvrier et, en premier lieu et avant tout, la revendication fondamentale de l'indépendance d'un syndicalisme authentique.

LE TEMPS DE TRAVAIL EN U.R.S.S.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette rubrique du temps de travail en U.R.S.S., de la lettre de la réglementation de la durée du travail et de la durée effective. Nous devons verser au dossier aujourd'hui l'article que Bernard Féron a donné sur ce sujet dans « Le Monde » des 10 et 11 juillet dernier.

Il ressort de cet article que la semaine de travail de cinq jours avec quarante et une heures hebdomadaires tendrait à devenir le régime général en U.R.S.S. Dans une conférence de presse tenue au début de juillet, Vasily Prokhorov, secrétaire de l'organisation des syndicats de l'U.R.S.S., a annoncé que la plupart des travailleurs auront deux jours de congé hebdomadaire à partir du 7 novembre, anniversaire de la prise du pouvoir par les bolcheviks.

Saluons déjà ! Mais retenons surtout les commentaires qui, dans la « Pravda », ont accompagné l'annonce de la généralisation de cette réforme du

régime de travail déjà appliquée, à titre d'expérience, dans plusieurs entreprises de l'U.R.S.S. Il en ressort que ces usines ont vu, à la suite de l'application du nouvel horaire, leur production augmenter nettement, et cela en raison même des améliorations techniques, psychologiques et physiologiques qui résultent de la réduction du temps de travail.

Pour aujourd'hui, nous voulons seulement tirer de cette information des arguments en faveur de la lutte continuelle pour la réduction du temps de travail, en même temps que des leçons élémentaires pour le difficile « apprentissage social » du patronat et du gouvernement dans notre pays qui possède le remarquable privilège de connaître la plus longue durée hebdomadaire de travail en Europe.

Dans un ouvrage récent sur *« le surmenage industriel »* de Madame Pierrette Sartin, on lit ceci :

« On se trouve en France en face de cette situation paradoxale d'avoir avec quarante heures hebdomadaires, la durée légale la plus basse parmi les pays européens, et une des durées réelles les plus élevées puisqu'elle s'établit autour de quarante-six heures. »

Ce n'est pas un paradoxe ; c'est une des nombreuses manifestations de l'hypocrisie régnante. Mais de cela notre pays n'a malheureusement pas le privilège. Souhaitons qu'on ne puisse pas trouver demain, en U.R.S.S., des divergences aussi flagrantes entre les paroles et les actes, les textes et les faits.

R. G.

A propos de l'aide à la sidérurgie

Antoine Laval, secrétaire général de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie, membre du groupe F.O. du Conseil économique et social, a fait la déclaration suivante :

La décision du gouvernement concernant l'aide à l'industrie sidérurgique, la prochaine mise en œuvre du « plan calcul » pour le développement de l'électronique française avec une industrie nationale des ordinateurs, la déclaration du Premier Ministre annonçant l'intervention de l'Etat dans d'autres secteurs de pointe de l'économie appellent deux observations essentielles de la part de l'organisation syndicale libre :

— Face aux insuffisances, maintes fois dénoncées, de l'économie libérale connaissant comme seul moteur le profit, dans la perspective du développement, à la fois, de la production, de la consommation et de l'emploi, l'intervention de la puissance publique est utile.

— Mais toute l'aide de l'Etat, tout engagement de deniers publics, doit s'assortir de garanties pour les travailleurs et d'effets sociaux. C'est pourquoi nous exigeons qu'aux facilités nouvelles résultant de cette aide pour l'investissement industriel corresponde un plan d'investissement à caractère social pour l'élévation des conditions de vie des salariés et, surtout, pour couvrir les risques nouveaux découlant pour eux des modifications de structures industrielles et du progrès technique, notamment pertes d'emploi ou déclassements.

LA CRISE DU SYNDICALISME GREC

Le Congrès confédéral des Syndicats grecs s'est ouvert le 24 juillet par un discours du ministre du Travail. Mais peut-on appeler cette assemblée un congrès ? Différé depuis des années, soit par les autorités, soit par les équipes syndicales en concurrence, ce fut une assemblée préfabriquée par les services du ministre et par une équipe syndicale réactionnaire et corrompue.

Le plus drôle était que toutes les voies menant au congrès étaient barrées par la police pour empêcher les délégués des syndicats radiés d'y accéder. 550 syndicats, représentant 130 000 ouvriers, ont en effet été exclus pour non-conformisme par les unions départementales ! Les prétendus syndicats « majoritaires » ne doivent pas représenter plus de 70 000 cotisants (et un recensement récent chiffre à un million le nombre des salariés).

Ce congrès-simulacre fut pourtant cautionné par la présence d'un délégué de la C.I.S.L., M. Billon. Nous attendons avec curiosité le rapport qu'il fera devant les instances internationales des « syndicats libres », notamment sur « la liberté » qui présida à l'organisation de ce congrès.

Nous avons déjà donné à « la R.P. » plusieurs chroniques pour expliquer la situation du mouvement ouvrier grec. Nous voulons aujourd'hui informer les lecteurs de cette revue sur les détails de la dernière crise et en découvrir les responsabilités qui appartiennent aussi bien au gouvernement grec lui-même qu'aux partis politiques et aux bureaux syndicaux internationaux.

D'abord, impossible d'extraire de cette bagarre une tendance syndicale quelconque, une orientation quelle qu'elle soit, planiste, réformiste, révolutionnaire, ou même corporatiste ! Il s'agissait seulement de savoir quel groupe rassemblerait un nombre suffisant de fidèles pour prétendre à une façade majoritaire, revendiquer ainsi les faveurs du pouvoir, toucher les frais d'administration par « la Caisse du Foyer Ouvrier ».

La responsabilité du ministre du Travail, M. Bakatselos, est directement engagée. Par sa présence, il a cautionné l'investiture syndicale de créatures du pouvoir. Des ouvriers de Salonique

m'ont confirmé que le syndicaliste corporatiste Théodorou était le principal agent électoral de M. Bakatselos. Celui-ci est industriel à Salonique et l'embauchage dans ses entreprises se fait par Théodorou.

Les syndicats exclus arbitrairement ont dénoncé le pseudo-congrès au Bureau International du Travail. Malgré les exclusions, un vote indicatif a donné 335 voix contre 160. Cela a suffi aux « majoritaires » pour déclencher une bagarre avec l'aide de policiers en civil. Le bilan officiel est de 14 blessés dont 4 femmes. Mais les prétendus « majoritaires » ont obtenu de s'emparer du Bureau et, en même temps, des cotisations « obligatoires » de tous les salariés !

215 délégués ont quitté la salle après ce vote pour délibérer à part. Ils ont décidé une action générale pour obtenir la suppression de cette cotisation obligatoire et ils ont envisagé des grèves professionnelles contre la corruption corporatiste.

Une minorité dans la minorité a publié un manifeste, signé par 150 délégués et intitulé « La relève du syndicalisme démocratique ». C'est un groupement d'origine « centriste » de la tendance de M. Papandreou.

En réalité, ce congrès couronne la défaite ouvrière et syndicale. Tous les groupes politiques sont responsables de cette défaite, communistes compris. Mais le plus coupable est sans doute M. Papandreou lui-même. Pendant son passage au pouvoir, il n'a pas accordé la liberté syndicale de laquelle dépendaient toutes les autres. Il attend maintenant le salut et le miracle d'une journée d'élections !

En tout cas, toutes les minorités se sont mises d'accord pour ignorer l'administration confédérale et mener, en dehors d'elle, l'action ouvrière (à vrai dire sans programme ni perspectives). Le patronat grec préférera peut-être traiter avec ces syndicats non reconnus que de trouver devant lui le néant de la confédération officielle. Attendons la suite des événements.

J. CONSTANTIS.

Les « coucou » dans le nid de la révolution

Il y a 30 ans, en août, en pleine euphorie de la victoire de juin 36, avait lieu le premier des sinistres « procès » de Moscou : Staline commençait le massacre de tous les compagnons de Lénine en « liquidant » les représentants de l'opposition de gauche Kamenev, Zinoviev et leurs amis.

Il ne s'agit pas pour nous de faire de la délectation morose en proclamant notre fierté d'avoir été de la minorité infime qui osa alors protester contre cette abomination que furent ces prétendus « procès » au cours desquels des idéalistes mondialement connus furent obligés à se souiller eux-mêmes, avant d'être assassinés d'une balle dans la nuque. La vie est mouvement, seul compte son éternel devenir, d'accord. Mais pour bien comprendre le présent et éclairer l'avenir on n'a encore rien trouvé de mieux que d'étudier le passé. Or peu d'événements historiques sont aussi riches d'enseignements que ce drame monstrueux que fut l'élimination de tous les cadres révolutionnaires russes, notamment ceux ayant gardé des attaches ouvrières, et leur remplacement par des représentants de la nouvelle classe.

Officiellement cette terreur « grise » fut lancée en prenant comme prétexte l'assassinat, par un jeune communiste, de Kirov, l'« ami » de Staline et secrétaire du Comité Central. Khrouchtchev, dans son Rapport devant le XX^e congrès, laisse entendre que c'est Staline lui-même qui le fit abattre. En effet, quand on sait que c'est Kirov qui, avec Ordjonikidze, avait osé mettre Staline en minorité quand, peu de temps avant, celui-ci voulut appliquer pour la première fois la peine de mort à un membre du Parti (celui-ci était coupable d'avoir, dans un manifeste clandestin, demandé son élimination) alors cela paraît plus que probable. Le pauvre Ordjonikidze fut poussé au suicide par Staline qui se servit ensuite du cadavre de Kirov pour faire accepter, par ceux là-mêmes qui allaient en être les victimes, le déclenchement de la « terreur grise » qui allait durer des années !

Et pendant qu'à Paris on osait nous vanter, à cor et à cri, la « nouvelle Constitution stalinienne, la plus démocratique du monde ! », à Moscou, l'ignoble Vychinski continuait à fabriquer des parodies de procès avec des victimes brisées par les tortures, que l'on massacrait ensuite.

En juin 37, ce fut le tour de Piatakov et de Radek avec leurs amis centristes et, en mars 38, celui de Boukharine et de Rykov avec leurs amis droitiers. Et tous ces vieux révolutionnaires, qui avaient été persécutés, déportés et exilés par le tsarisme, tous, ainsi que les sept généraux de l'Armée rouge et le maréchal Toukhachevski, exécutés en juin 37, s'accusèrent de trahison, d'espionnage, de crimes impossibles.

Le prestige de ces hommes était tel, qu'à l'époque nous ne pouvions nous expliquer leur effondrement. Arthur Koestler, dans son *Zéro et l'Infini* élaborait même une thèse selon laquelle les victimes croyaient, par leur faux aveux, rendre un dernier service à la Révolution !... Par Khrouchtchev nous savons à présent que ce fut plus simple et plus abject : les coups, sans arrêt, et la torture inhumaine eurent raison de ces hommes pourtant exceptionnels. Ceux qui se rétractaient étaient de nouveau torturés et finalement massacrés.

Rapidement la tuerie déborda les cercles des diverses oppositions pour atteindre des communistes pourtant connus comme de bon staliens

dans la « ligne », dont le tort était d'être restés trop fidèles à la Révolution d'Octobre.

Dans un passage particulièrement révélateur de son rapport, Khrouchtchev nous dit :

« Il a été établi que sur les 139 membres et suppléants du Comité Central du Parti qui avaient été élus au XVII^e Congrès, 98 avaient été arrêtés et fusillés, c'est-à-dire 70 %. — Quelle était la composition du XVII^e Congrès ? On sait que 80 % des votants du XVII^e Congrès avaient adhéré au Parti pendant les années de conspiration qui ont précédé la révolution et pendant la guerre civile, c'est-à-dire avant 1921. »

Et Khrouchtchev ajoute ceci qui montre bien la signification sociale de ces massacres :

« Du point de vue de l'origine sociale, les délégués du Congrès étaient essentiellement des ouvriers. »

Voilà qui est terriblement clair !

Et plus loin K. précise :

« Un sort identique fut réservé non seulement aux membres du Comité Central, mais aussi à la majorité des délégués du XVII^e Congrès ; des 1.966 délégués, soit au droit de vote, soit avec voix consultative, 1.108, c'est-à-dire nettement plus de la majorité, ont été arrêtés sous l'accusation de crimes contre-révolutionnaires. Ce fait même montre combien folles et contraires au bon sens étaient les accusations de crimes contre-révolutionnaires portées, comme on peut le juger maintenant, contre le plus grand nombre des participants au XVII^e Congrès. — Il faut se souvenir que le XVII^e Congrès est connu historiquement sous le nom de « Congrès des vainqueurs... »

Pauvres vainqueurs ! Ils ont été vaincus et exterminés par les « hommes en gris », ces froids arrivistes, les technocrates, qui continuaient à cacher leur jeu.

« Les arrestations en masse de fonctionnaires du Parti, des Sovièts, de l'Economie et de l'Armée, poursuit Khrouchtchev, ont fait un mal énorme à notre pays et à la cause du progrès socialiste. La répression en masse a eu une influence négative sur l'état politico-moral du Parti ; elle a créé une situation d'incertitude, contribuant à la propagation de soupçons maladroits et semant la méfiance parmi les communistes. Toutes sortes de diffamateurs et de carriéristes déployaient leur activité. »

En effet, pendant des années, de haut en bas de la pyramide hiérarchique, l'extermination des cadres ouvriers se poursuivit. Par centaines de mille des dévoués militants furent arrêtés, torturés, contraints à de faux aveux et de fausses accusations contre d'autres victimes, puis déportés ou « liquidés ».

C'est hallucinant ! Ne comprenant pas ce qui leur arrivait, les victimes, qui conservaient encore l'illusion révolutionnaire, protestaient en vain de leur innocence, croyant à une erreur judiciaire !

Ainsi Eikhé, adhérent du Parti depuis 1905, écrivit une lettre pathétique à... Staline pour réclamer justice, lettre dont Khrouchtchev lut de longues extraits et dans laquelle il était dit :

« Voici la vérité : Ne pouvant pas endurer les tortures auxquelles je fus soumis par Onchakov et Nikolaïev — et particulièrement par ce dernier qui savait que mes côtes brisées ne s'étaient pas ressoudées convenablement et me faisaient terriblement souffrir — j'ai été obligé de m'accuser et d'accuser les autres. »

Devant le « tribunal » le vieux lutteur dénonça les tortures subies et les faux aveux extorqués. C'était le 2 février 1940.

Et Khrouchtchev explique :

« Le 4 février, Eikhé était exécuté. Il a été définitivement établi depuis que l'affaire Eikhé avait été montée de toutes pièces. Eikhé a été réhabilité à titre posthume. »

Quand en 1939 les arrestations de masses se ralentirent, nous apprenons encore Khrouchtchev, de nombreux responsables régionaux s'enhardirent à protester contre les tortures que subissaient les militants « arrêtés à l'insu de l'accusateur public », c'est-à-dire illégalement ; Staline, dans une circulaire en code, du 20 janvier 1939, se référant aux mœurs des services secrets occidentaux, justifia l'emploi de la torture à l'égard des détenus poli-

tiques, qualifiés, pour la circonstance, « d'agents frénétiques de la bourgeoisie » ! Ainsi il mettait la légalité officielle dite « soviétique » — quelle dérision ! — sur le même plan que la pire pourriture secrète de l'Occident

Comment la glorieuse révolution d'Octobre, qui avait versé un immense espoir au cœur de tous ceux qui à travers le monde luttèrent contre l'oppression, avait-elle pu en arriver là ?

Il est trop facile de mettre tout sur le dos de Staline et de son sadisme ; celui-ci n'aurait jamais pu se manifester sur une telle échelle si le contexte social ne le lui avait pas permis.

En tout premier lieu il faut dénoncer l'amoralisme, le fameux « la fin justifie les moyens » justifié théoriquement par Lénine et par Trotzky, et qui chez eux s'énonçait « tout est moral qui sert la Révolution ». Avec Staline les moyens se retournèrent contre le but.

L'éthique prolétarienne, basée essentiellement sur la solidarité de classe et la fraternité rude et sans détours entre camarades, est absolument opposée à cet amoralisme hérité des aventuriers féodaux et bourgeois.

Nos petits intellectuels, staliniens avoués ou cryptos, que leur complexe de culpabilité de classe, leur éducation à refoulements et la peur d'être taxés de sentimentalité petite-bourgeoise faisaient applaudir aux massacres de Moscou, prenaient ensuite un air blasé pour nous expliquer : « Toute révolution dévore ses enfants ! » Comme certains crétiens disent : « Il y a toujours eu des guerres, il y en aura toujours ! »

En réalité, ce n'était qu'un alibi pour camoufler une démission due à la lâcheté. La civilisation est une création de tous les jours ; ceux qui laissèrent faire et, pis, désarmèrent moralement les autres, commirent un crime contre l'esprit dont on attend toujours l'autocritique.

Après le rapport de Khrouchtchev, escamoté comme on le sait par le P.C., les mêmes, un peu gênés quand même, cherchaient à se justifier : « D'accord, Staline était un salop. Mais c'est grâce à sa poigne de fer que la Russie a gagné la guerre. »

La Russie ? c'est malgré Staline et non à cause de lui qu'elle a survécu ; quant à la Révolution, c'est sa décomposition déjà fort avancée qui s'est traduite par le stalinisme.

Car, la deuxième grande cause de la dégénérescence de la Révolution a été le manque de démocratie ouvrière. Les soviets ayant été privés, dès le début, de tout pouvoir réel au profit du Parti unique, celui-ci une fois discrédité par toutes les mesures impopulaires qu'on lui fit endosser, allait devenir une victime facile pour Staline.

Les grandes dates de ce processus sont :

Liquidation sanglante, en juillet 1918, des Socialistes Révolutionnaires de gauche.

Liquidation sanglante, en novembre 1920, des partisans libertaires de Makhno et des soviets libres de l'Ukraine.

Liquidation sanglante, en mars 1921, des ouvriers et marins de Cronstadt réclamant une véritable démocratie ouvrière.

Et tout cela, encore sous le gouvernement de Lénine et de Trotzky, puisque Staline ne devait devenir secrétaire général du parti qu'en mars 1922.

Sa voie était toute tracée, y compris sa déification préparée par celle de Lénine. La révolte paysanne écrasée et les oppositions jouées les unes contre les autres, Staline allait devenir de plus en plus ouvertement le champion de la classe montante des technocrates et ligoter étroitement la classe ouvrière. Des décrets invraisemblables se suivirent :

Janvier 1931, peine de mort pour les infractions à la discipline du travail ; février 1931, obligation d'un livret de travail ; décembre 1932, institution d'un passeport intérieur obligatoire ; juillet 1934, décret légalisant l'internement sans jugement dans des camps de concentration où trimaient déjà depuis des années des millions de paysans et d'ouvriers déportés pour opposition ou sabotage (c'est de cette façon qu'avait été recrutée la main-d'œuvre pour la construction du canal de la mer Blanche) ; avril 1935, décret permettant d'exécuter les enfants à partir de l'âge de 12 ans ; juin 1935, décret sur les otages permettant d'arrêter et de « châtier » la famille et les proches des accusés !

Pas étonnant que dans son *Retour de l'U.R.S.S.* André Gide ait écrit : « Et je doute qu'en aucun autre pays aujourd'hui, fût-ce dans l'Allemagne de Hitler, l'esprit soit moins libre, plus courbé, plus craintif (terrorisé), plus vassalisé. » (page 67).

Ce qui éclairait, par surcroît, toutes ces mesures, c'est d'une part le discours de Staline, de juin 1931, dans lequel il justifiait les différences scandaleuses de salaires (elles existent toujours !) et son non moins significatif exposé, en mai 1935 : « Les cadres décident de tout. »

Comment s'étonner, après cela, que le prolétariat russe ait assisté indifférent, sinon narquois, au massacre de la vieille garde bolchevique !

Sur le plan international aussi la technocratie russe facilita le massacre des élites ouvrières révolutionnaires : en 1927, Staline livre les communistes chinois à Tchang Kai Chek qui en fit brûler vifs, comme Malraux nous l'apprit dans sa *Condition humaine* ; en 36-37 les agents russes massacrent, ou poussent au massacre, des ouvriers révolutionnaires d'Espagne ; après guerre, dans les pays occupés, Pologne, Allemagne de l'Est, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, les « épurations » des partis, agrémentées d'arrestations arbitraires, tortures, faux aveux et assassinats continuent et culminent avec l'écrasement des ouvriers de Budapest sous les obus au phosphore de l'armée dite rouge !

Les commissions de réhabilitation posthumes ont, là aussi, une tâche écrasante ! Jamais une supertechnocratie mondiale n'aurait pu causer, moralement et physiquement, autant de dégâts dans les rangs du mouvement ouvrier que cette « terreur grise » du stalinisme.

Il est d'autant plus curieux de voir que Pékin, qui prétend rester fidèle à la révolution prolétarienne, ait conservé, peut-être par simple opposition à Moscou, le culte de Staline. Nous ne pouvons qu'approuver les mesures qui obligent tous les fonctionnaires, ministres y compris, à faire des stages de travail manuel, dont la productivité doit d'ailleurs être bien faible ! Nous approuverions plus encore, si tous les manuels étaient appelés à faire des stages parmi les dirigeants des fermes, usines, ministères. Mais les mesures gauchistes actuelles, avec déchainement calculé des jeunes gardes rouges, mènent contradictoirement vers la réaction technocratique, au travers de la déification de Mao et de l'écrasement de toute démocratie ouvrière dans un peuple militarisé. Le Staline chinois trouvera, lui aussi, la voie toute tracée !

Le seul moyen pour garantir une révolution prolétarienne de la dégénérescence technocratique est de doter les ouvriers citadins et agricoles d'organisations de défense capables de tenir en échec le pouvoir national, quel qu'il soit. En ce sens les syndicats ouvriers américains sont objectivement plus révolutionnaires que toutes les organisations technocratiques de Russie et de Chine.

Maurice LIME.

Notes d'Economie et de Politique

LA REVOLUTION EST UNE « LONGUE PATIENCE »

Avant que l'ère des révolutions anti-capitalistes ne commence, c'est-à-dire avant 1917, on pouvait espérer, et l'on peut même dire que presque tous les révolutionnaires espéraient que, tout en étant un coup dur, et même très dur, la Révolution serait quelque chose d'assez bref. La propriété privée abolie et l'Etat bourgeois anéanti, il y aurait certes encore quelques mois, quelques années même qui seraient difficiles à passer car il faudrait tout de même quelque temps pour mettre en place les rouages de la nouvelle société, les nouveaux procédés de production et de répartition, mais tout de même, cela progresserait assez rapidement, et, en tout cas, toujours selon une même direction.

Or, aujourd'hui, cinquante ans après octobre 17, une telle illusion n'est plus possible. L'expérience nous a montré que la révolution sociale est un processus très long et très compliqué, se développant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre et collectionnant en cours de route tout autant d'échecs que de succès.

D'ailleurs on peut s'étonner qu'on ait jamais pu penser qu'il n'en serait pas ainsi, car enfin, on avait l'expérience, encore toute fraîche, de la Révolution de 89. Celle-ci, ne fut en somme qu'une petite révolution, une révolution de rien du tout. Car il ne s'agissait pour elle que de détruire quelques vestiges du régime féodal qui subsistait encore au sein d'une société, la société européenne du XVIII^e siècle, qui était déjà devenue, économiquement et socialement, une société bourgeoise.

Or, pour faire cette petite révolution, pour détruire simplement quelques survivances d'un passé révolu, il fallut, rien qu'en France, dans le pays qui menait la danse, tout près d'un siècle de révolutions et de contre-révolutions ! De la prise de la Bastille à l'échec du coup d'Etat de Mac-Mahon qui marque l'établissement définitif de la démocratie en France, c'est-à-dire de 1789 à 1875, on ne compte pas moins en France que six régimes politiques différents (sans compter leurs subdivisions) : régime républicain, régime impérial, monarchie absolue, monarchie constitutionnelle, république, empire et quatre révolutions (sans compter les insurrections vaincues) : la révolution de 89, celle de 1830, celle de 1848, et celle du 4 septembre !

Comment peut-on s'étonner après cela que, cinquante ans après 1917, la révolution socialiste, une révolution qui entend mettre fin à une institution aussi vieille que l'histoire, celle de la propriété privée, et instaurer un régime social entièrement nouveau fondé sur la propriété collective des moyens de production cherche encore sa voie ! C'est de l'enfantillage !

Tout ce que l'on peut demander c'est, non point que la Révolution soit accomplie, mais seulement qu'elle soit en voie d'accomplissement.

Or, la preuve qu'il en est bien ainsi, c'est qu'au fur et à mesure que la Révolution se poursuit, soit à l'intérieur d'une même nation, soit en gagnant d'autres pays, elle change de caractère. La société chinoise d'aujourd'hui n'est

pas la société russe d'il y a trente ans, cependant qu'à l'intérieur même de l'empire russe il semble bien se produire présentement une certaine évolution, sensible surtout chez les satellites. Il est très difficile d'avoir des renseignements précis sur les récentes modifications apportées à l'économie tchécoslovaque par exemple, mais il apparaît bien que ce que nos bourgeois, prenant leurs désirs pour des réalités, considèrent comme un retour vers le capitalisme, n'y est que le passage d'un régime de capitalisme d'Etat à un régime collectiviste, ce qui, pour nous, est un progrès considérable.

La Révolution évolue donc ; donc elle n'est pas morte. C'est pourquoi il convient de lui rester plus que jamais fidèle ! De ne pas suivre les fatigués ou les impatientes qui, las de ne pas avoir encore vu, au bout de 50 ans, l'âge d'or s'établir, retournent purement et simplement à la défense du capitalisme, considéré comme un moindre mal. Le génie est une longue patience, a-t-on dit ; cette création de génie qu'est une révolution, exige, elle aussi, une très longue patience.

Mais il est bien entendu que rester fidèle à la Révolution n'est pas suivre aveuglément ceux qui, à un moment donné, en dirigent les destinées. Tout au contraire !

Comme tout ce qui vit, la révolution, je le répète, suit un cours en zigzag, avançant tantôt dans une bonne direction, et tantôt dans une mauvaise. Dès lors la fidélité à la Révolution consiste, non pas à en épouser tous les méandres, mais à combattre à fond la direction qu'elle suit lorsqu'on l'estime néfaste, et à la soutenir non moins à fond lorsqu'on la juge profitable. C'est ce que depuis 1917, dans la faible mesure de nos moyens, nous n'avons cessé de faire. Mais cela ne peut être utilement fait qu'à la condition de se refuser résolument, même aux temps des pires erreurs de la Révolution, à tout compromis avec l'ennemi : la société capitaliste et son idéologie bourgeoise.

IDEOLOGIE ET SUBSTRAT SOCIAL

Ainsi que l'a fort bien signalé le rédacteur du journal chinois *Remnin Ribao* dans l'article dont la R.P. a publié un extrait le mois dernier, l'une des difficultés majeures que rencontre l'édification du socialisme est la persistance d'idées créées au sein de sociétés précédentes et correspondant à la structure de ces sociétés.

Depuis les débuts de l'histoire, depuis même sans doute la fin du « paradis terrestre », c'est-à-dire depuis les premiers temps de l'âge néolithique, certains hommes en ont asservi d'autres et tous les rapports sociaux ont découlé de cet asservissement. Il s'en est suivi une croyance partagée à peu près par tous, la croyance qu'il était « naturel » qu'il en fût ainsi ; qu'il était dans l'ordre des choses que certains hommes aient le droit de commander et les autres le devoir d'obéir.

Eh bien ! il est à peu près certain que même après que la structure sociale a été transformée d'une manière telle que plus personne ne soit maître ou asservi, les anciennes idées concernant le respect dû à certains par d'au-

tres, ne disparaîtront pas du jour au lendemain.

C'est, en effet, une conception infantine du matérialisme historique que de s'imaginer que les rapports sociaux et l'idéologie qui en découle sont liés rigidement, à la manière d'une pièce de machine en commandant une autre, avec la première s'arrêtant, l'autre s'arrêtant aussi.

Car il s'agit ici, non de phénomènes mécaniques, mais de phénomènes qui se rapprochent beaucoup plus de ce qui se passe dans un organisme vivant que de ce qui se passe dans une machine.

Certes, l'idéologie naît des conditions sociales, des « nécessités » sociales, mais, une fois qu'elle est née, elle a sa vie propre, son développement propre ; c'est là un point sur lequel Engels a particulièrement insisté. Il s'en suit qu'une idéologie peut survivre, au moins en partie et au moins un certain temps, à la société qui lui a donné naissance.

Chez les êtres vivants, on l'a dit maintes fois, « la fonction crée l'organe ». Mais il se peut, et c'est sans doute le cas général, que l'organe survive, plus ou moins longtemps, à la fonction. L'appendice, la glande pinéale sont des exemples classiques d'une telle survivance.

Plus encore ! il arrive que non seulement des organes, mais même des fonctions subsistent alors qu'elles ne correspondent plus à rien. C'est ainsi, par exemple, que lorsque des mouches naissent sans ailes, ce qui arrive, elles agitent leurs pattes exactement de la même manière que font leurs congénères pour se lisser les ailes, bien qu'en ce qui les concerne, ce mouvement ne correspond plus à rien.

Eh bien ! les rapports entre l'idéologie d'une société et sa structure économique-sociale sont à peu près du même genre. Alors que des rapports sociaux qui ont donné naissance à une certaine idéologie ont disparu, il arrive que cette méthode subsiste, et souvent assez longtemps, après que les rapports sociaux dont elle est issue, ont cessé d'exister. C'est pourquoi la disparition de la propriété privée, si radicale qu'elle ait pu être, n'a pas entraîné en Chine, après quinze ans, la disparition d'idées qui ont eu cours durant des millénaires.

Aussi, comprend-on que les Chinois éprouvent le besoin présentement de se livrer à ce qu'ils appellent une « révolution culturelle ». Ils ne se contentent pas de laisser le temps éroder progressivement les idées, les sentiments, les principes qu'ont engendrés les anciennes structures sociales. Après avoir détruit l'infrastructure économique, condition indispensable pour que puisse disparaître l'idéologie qu'elle a engendrée, ils s'attaquent maintenant directement à la superstructure qui, si elle subsistait, pourrait peut-être par la suite constituer un foyer d'infection. Pour continuer nos comparaisons biologiques, disons, si l'on veut, qu'ils font actuellement l'ablation de l'appendice.

MAO ET CONFUCIUS

La lutte que mènent actuellement les Chinois contre les restants de l'idéologie bourgeoise est axée, comme l'on sait, sur ce thème : lisez les œuvres de Mao Tsé-tung ! Pénétrez vous-en, et agissez en accord avec ce qui y est dit ; vous y trouverez la solution de tous vos problèmes !

Cette insistance sur l'œuvre littéraire de Mao, cet immense effort fait pour convaincre tout le peuple chinois du génie de son chef, génie

universel se manifestant dans tous les domaines et sur tous les sujets, sont évidemment fort déplorables pour ceux qui, comme nous, révolutionnaires d'Occident, avons sucé avec le lait l'enseignement d'Anarcharsis Clootz : « Peuple, guéris-toi des individus ! »

Je crois cependant que ce serait une erreur de comparer ce rappel constant des œuvres de Mao au « culte de la personnalité » du temps de Staline.

Staline, type même du despote oriental, digne successeur des khans mongols, disait : « Prosternez-vous ! Et obéissez ! » Mao, au contraire, conformément à la tradition des lettrés chinois, dit : « Lisez-moi ! Et comprenez ! »

C'est tout à fait différent.

Ce que Mao entend initier, c'est une révolution morale. Il estime, et il a cent fois raison, que toute révolution, que toute instauration d'un ordre social nouveau, exige une morale nouvelle. La morale n'est, en effet, que l'ensemble des règles que chaque individu doit respecter, au moins en gros, pour qu'une société donnée puisse fonctionner. Dans une société bourgeoise, par exemple, la morale dit : « Tu ne voleras pas ! » Car si, dans une société basée sur la propriété privée, chacun volait, la société ne pourrait évidemment fonctionner.

A une société nouvelle il faut donc une morale nouvelle (et même plus généralement, une conception nouvelle de la vie). La révolution chinoise a jeté les bases d'une nouvelle société ; pour que cette nouvelle société puisse vivre, il faut donc qu'elle se crée une nouvelle morale. C'est la création de cette nouvelle morale, et, plus encore, la pénétration de cette nouvelle morale dans toutes les couches de la population, que Mao considère comme étant présentement la grande tâche de la Révolution.

Mais, qui dit morale dit moraliste. Pour qu'il y ait une nouvelle morale, il faut que quelqu'un ou quelques-uns, formulent cette nouvelle morale.

Dans la plupart des sociétés, et notamment dans nos sociétés occidentales, la morale est inséparable de la religion. Les règles que chacun doit suivre dans sa conduite sont des règles qui ont été formulées par un dieu et qui sont parvenues à notre connaissance par une « révélation », le véritable fondateur de la morale se donnant simplement comme l'interprète du dieu.

C'est Moïse qui a reçu directement du dieu Jehovah, sur le mont Sinaï, les règles qui doivent gouverner la conduite des Hébreux ; c'est Jésus, directement inspiré par Dieu, son « Père », qui complète ces règles ; c'est Mahomet, auquel un ange, Gabriel, vient communiquer chaque nuit la manière dont Allah entend que se comportent ses fidèles.

Mais en Chine, chez ce peuple si remarquablement positif, il n'y a à peu près jamais eu de dieu, et, en tout cas, jamais de révélation. En revanche, il y a eu des Sages, des hommes, de simples humains comme vous et moi, qui ont particulièrement potassé la question de la morale, et qui l'ont codifiée plus ou moins strictement dans des ouvrages qui correspondaient si bien aux besoins de la société où ils vivaient, que chacun s'est empressé de suivre les préceptes de l'un ou de l'autre de ces philosophes. Et ces préceptes ont continué à être suivis par l'ensemble du peuple chinois... durant plus de deux mille ans ! Car la structure fondamentale de la société chinoise n'ayant pas changé durant tout ce temps, la morale n'avait pas à changer. Les Chinois de 1900 se conformaient encore aux principes de

Confucius, de Lao-tsé, ou de Boudha, tout comme l'Européen de la même époque continuait à se conformer, depuis un peu moins de temps, aux principes de l'Evangile.

Mais, je le répète : Confucius, Lao-tsé, Boudha étaient des hommes, rien que des hommes, parlant exclusivement en leur nom propre, sans se présenter en aucune manière comme les interprètes d'une quelconque divinité.

On comprend très bien dès lors que Mao peut chercher à faire pour la société socialiste ce qui a si bien réussi pour la société bourgeoise chinoise.

Cette dernière a vécu deux mille cinq cents ans sur la morale de Confucius (et de ses émules) ; de même la nouvelle société chinoise doit trouver, si elle veut durer, un nouveau Confucius qui posera, lui, les fondements de la morale socialiste.

Mao se propose comme ce Confucius.

Pas de société sans morale ; en Chine, pas de morale sans un Sage. Mao réussira-t-il à être ce Sage ?

Je n'en sais rien.

Mais de sa réussite dans ce domaine, la réussite du socialisme en Chine dépendra peut-être autant que le renversement du régime de Chang Kai-shek dépendait du génie politique et militaire de ce même Mao.

LA LUTTE CONTRE LE MILITARISME EN CHINE

Un article du correspondant à Hong-Kong du journal américain *New-York Herald Tribune* en date du 2 août, donne quelques indications sur les différends qui ont opposé au cours de ces dernières années les chefs de l'armée aux dirigeants chinois. Les sources de cet auteur sont deux journaux de Pékin : le *Quotidien de l'Armée de Libération*, et le *Quotidien du Peuple*.

D'après le premier, c'est à trois reprises que, depuis 1953, le haut commandement militaire chinois s'est rebellé contre les directives du gouvernement. Cela arriva, pour la première fois, au lendemain de la guerre de Corée, pour la seconde fois, en 58-59, et enfin, pour la troisième fois, cette année-ci.

Ce que voulaient en ces trois occasions les chefs de l'armée, c'était que l'armée chinoise devienne une véritable armée de métier « occupée seulement à s'entraîner en temps de paix, et à combattre en temps de guerre ».

« Milice du Peuple » et les « Forces armées locales », qui ne relevaient pas de l'armée proprement dite ; de même, les « commissaires politiques », dont la mission est de surveiller les officiers devaient être supprimés.

Pour Mao, au contraire, l'armée doit faire corps avec le peuple. Chaque citoyen doit être un soldat, et chaque soldat doit être un citoyen. D'après un article de Mao publié dans le *Quotidien du Peuple* pour le trente-neuvième anniversaire de la naissance de l'Armée Rouge, chaque citoyen doit être capable de faire à la fois un travail intellectuel, un travail manuel et un travail de soldat.

Ce que veulent les chefs de l'armée, conclut notre auteur, c'est l'institution d'une armée « conventionnelle », c'est-à-dire une armée semblable à celles des autres pays, « modernisée » et mécanisée, tandis que Mao et ses camarades entendent conserver aux forces armées leur caractère populaire, ce qui les obligera nécessairement à demeurer essentiellement des grou-

pes de guérilleros, seul genre d'armée capable, selon ses partisans, de s'opposer victorieusement aux armées impérialistes.

TROIS HEROS

Les trois soldats américains de 2^e classe, James Johnson, 20 ans, Dennis Moras, 25 ans, tous deux de New-York, et David A. Samas, 20 ans, de Californie, ont refusé de s'embarquer pour le Vietnam afin de ne pas avoir à participer à une guerre « immorale, illégale et injuste ».

Ils ont été emprisonnés.

AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE ET EXPLOITATION GRANDISSANTE

Au cours d'une récente conférence de presse, Johnson a indiqué que, de 1960 à aujourd'hui, les prix avaient augmenté aux Etats-Unis de 10%, les salaires de 17%, et les profits de 83% ! Ces chiffres ne font que confirmer ceux qu'à plusieurs reprises nous avons publiés et commentés, et qui permettent d'aboutir aux deux conclusions suivantes :

1. En période de hausse de prix, les salaires montent. Les périodes dites d'« inflation » sont donc favorables à la classe ouvrière (à condition que celle-ci soit quelque peu combative), tandis que les périodes de « déflation », comme celle qu'a connue la France, par exemple, au temps de Laval, sont pour le prolétariat des temps de misère accrue.

2. Etant donné que les profits s'accroissent plus vite, considérablement plus vite, que les salaires, cela signifie que l'exploitation du prolétaire s'accroît puisque de ce que celui-ci produit, une part de plus en plus grande va dans la poche du capitaliste, de sorte qu'il n'en reste qu'une part de plus en plus petite pour rester dans la sienne.

L'apparente contradiction qui résulte de ces deux constatations provient tout simplement de l'accroissement de la productivité. Le travailleur touche une part de plus en plus réduite de ce qu'il produit, au cours de sa journée de travail, du fait du progrès technique, il peut disposer de plus de marchandises tout en ne touchant comme salaire quotidien que l'équivalent, par exemple, de ce qu'il a produit en 2 heures de travail, au lieu de toucher comme précédemment, l'équivalent de ce qu'il produisait en 4 heures, si il produit plus maintenant, en 2 heures que ce qu'il produisait jadis en 4 heures.

Robert LOUZON.

Erratum. — Pour une fois, rectifions une coquille. Dans la citation de Diderot qui servait de titre à notre deuxième note dans la R.P. du mois dernier, il faut lire : Tout est à nous, et non : Tout est à nous. La différence est de taille !

L'Orient, ces huit cents millions d'hommes endormis et asservis qui constituent les deux tiers de l'humanité, sera bien forcé de se réveiller et de se mettre en mouvement. Mais dans quelle direction, pour quoi faire ?

BAKOUNINE.

**

Qui fait des plans pour l'avenir est un réactionnaire. Mon « marxisme » n'est, en dernière analyse, qu'une foi tranquille en ce qu'une société d'hommes libres ne peut sortir que d'une recherche permanente du mieux au moyen d'une lutte systématique contre les institutions et les opinions traditionnelles.

Karl MARX.

LE CODE BOUMEDIENNE

CODE NAPOLEON REVU ET ADAPTÉ

Le nouveau Code pénal algérien est fixé par l'ordonnance (n° 66.156) du 8 juin 1966, publiée le 11 juin 1966 au « Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire ».

Le document est d'importance.

Entendons-nous. Je veux dire qu'il est important par l'étendue. Jusqu'à la signature « Houari Boumedienne », il y a 468 articles tenant 31 pages, sur deux colonnes, du « Journal Officiel ».

Quant à l'importance véritable, elle est celle de tous les textes juridiques, c'est-à-dire beaucoup moins grande que ne le croient les juristes. En tous pays, en effet, des dispositions dures peuvent aller avec une application modérée. Et un régime de terreur pour la majorité de la population peut exister avec des textes proclamant l'égalité des citoyens. L'Algérie a connu ces deux situations au cours des soixante dernières années.

Mais commençons notre revue.

Une *Première partie* du texte expose des « Principes généraux ».

Avec la *Deuxième* commencent les « Incriminations ».

SECTION I. — Crimes de trahison et d'espionnage.

« Art. 61. — Est coupable de trahison et puni de mort, tout Algérien, tout militaire ou marin au service de l'Algérie qui :

(Suivent, en quatre paragraphes, les infractions de

- 1° Port d'armes contre l'Algérie ;
- 2° Intelligence avec une puissance étrangère ;
- 3° Livraison à une puissance étrangère d'éléments militairement importants ;
- 4° Sabotage.

« Art. 62. — Est coupable de trahison et puni de mort tout Algérien qui, en temps de guerre...

- 4° Participe sciemment à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation...

« Art. 63. — Est coupable de trahison et puni de mort tout Algérien qui...

(Il s'agit cette fois du *secret* de la défense nationale : communication, détention ou destruction de « renseignement, objet, document ou procédé » devant être tenu secret.)

L'article 64 suivant précise que si les faits visés aux trois articles précédents sont reprochés à une autre personne qu'un Algérien, ils ne sont plus qualifiés trahison, mais espionnage ; et la peine reste la même : la mort.

Et l'article finit ainsi :

« La provocation à commettre un des crimes visés aux articles 61, 62 et 63 et au présent article est punie comme le crime même. »

Au point où nous sommes arrivés, on pourrait penser que tout vient d'être dit, visé, prévu pour le genre d'infractions envisagé dans ce chapitre. Non. Le prévoyant doit toujours penser qu'il peut y avoir de l'imprévu. Alors il y a, dans la « section » qui va venir tout de suite après, un article 73 :

« Art. 73. — Est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 3.000 à 30.000 DA (1) quiconque, en temps de guerre, accomplit sciemment un acte de nature à nuire à la défense nationale non prévu et réprimé par un autre texte. » (C'est nous qui soulignons. Il en sera toujours ainsi, sauf précision contraire.)

SECTION II. — Autres atteintes à la défense nationale.

Cette section vise principalement les faits envisagés dans la section précédente, dans le cas où ils ont été commis sans intention de nuire à la défense nationale.

Cela commence ainsi :

(1) Le *dinar algérien* (DA) vaut cent « anciens francs » français.

« Art. 65. — Est puni de la réclusion perpétuelle quiconque, dans l'intention de les livrer à une puissance étrangère, rassemble des renseignements, objets, documents ou procédés... »

C'est évidemment « SANS l'intention » qu'il faut lire, puisque, s'il y a intention, la peine est la mort : art. 63, 2°. (Les correcteurs du « J.O. de la R.A.D.P. » sont amateurs de coquillages. Nous aurons d'autres exemples.)

« Art. 69. — Est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans quiconque, sans intention de trahison ou d'espionnage, a porté à la connaissance d'une personne non qualifiée ou du public une information militaire non rendue publique par l'autorité compétente et dont la divulgation est de nature à nuire à la défense nationale.

« Art. 75. — Est puni de la réclusion à temps, de cinq à dix ans, quiconque, en temps de paix, a participé en connaissance de cause à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la défense nationale. »

SECTION III. — Attentats, complots, et autres infractions contre l'autorité de l'Etat et l'intégrité du territoire national.

Nous arrivons à une énumération ennuyeuse.

Allons-y !

« Art. 77. — L'attentat dont le but a été soit de détruire ou de changer le régime, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de l'Etat ou s'armer les uns contre les autres, soit à porter atteinte à l'intégrité du territoire national, est puni de la réclusion perpétuelle.

« Art. 78. — Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes.

« S'il y a proposition faite et non agréée de former un complot pour arriver aux crimes mentionnés à l'article 77, celui qui a fait une telle proposition est puni d'un emprisonnement d'une durée d'un à dix ans et d'une amende de 3.000 à 70.000 DA... »

« Art. 79. — Quiconque, hors les cas prévus aux articles 77 et 78, a entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou de soustraire à l'autorité de l'Algérie une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce, est puni d'un emprisonnement d'une durée d'un à dix ans et d'une amende de 3.000 à 70.000 DA... »

« Art. 80. — Ceux qui ont levé ou fait lever des troupes armées, engagé ou enrôlé, fait engager ou enrôler des soldats et leur ont fourni des armes ou munitions, sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime, sont punis de la réclusion perpétuelle.

« Art. 81. — Ceux qui, sans droit ou motif légitime, ont pris un commandement militaire quelconque ; ceux qui, contre l'ordre du gouvernement, ont retenu un tel commandement ; les commandants qui ont tenu leur armée ou troupe rassemblée, après que le licenciement ou la séparation en a été ordonnée, sont punis de la réclusion perpétuelle.

« Art. 83. — Lorsque l'une des infractions prévues aux articles 77, 78, 79, 80 et 81 a été exécutée ou simplement tentée avec usage d'armes, la peine est la mort. »

En somme, en cette matière de coups d'Etat, etc., — Boumedienne en sait quelque chose — tout est pendable. Sauf s'il y a succès. Auquel cas tout devient louable.

SECTION IV. — Crimes tendant à troubler l'Etat par le massacre ou la dévastation.

« Art. 84. — Ceux qui ont commis un attentat dont le but a été de porter le massacre ou la dévastation dans une ou plusieurs communes, sont punis de mort.

« Art. 85. — ... Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes...

« Art. 86. — Est puni de mort quiconque en vue de troubler l'Etat par l'un des crimes prévus aux articles 77 et 84 ou par l'envahissement, le pillage ou le partage des propriétés publiques ou privées, ou encore en faisant attaque ou résistance envers la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes, s'est mis à la tête de bandes armées ou y a exercé une fonction ou un commandement quelconque...

« Art. 87. — Les individus faisant partie de bandes, sans y exercer aucun commandement ni emploi, sont punis de la réclusion à temps, de dix à vingt ans. »

SECTION V. — Crimes commis par la participation à un mouvement insurrectionnel.

On ne voit guère l'utilité de cette section particulière. Comme si tous les articles précédents ne suffisaient pas !

« Art. 88. — Sont punis de la réclusion à temps, de dix à vingt ans, les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel :

1° Ont fait ou aidé à faire des barricades, des retranchements, ou tous autres travaux ayant pour objet d'entraver ou d'arrêter l'exercice de la force publique ;

2° (Nous prévenons ici le lecteur qu'il va lire un paragraphe partiellement incompréhensible. Il y a vraisemblablement un « mastic » de composition. Bien du plaisir aux magistrats et avocats !)

3° Ont porté soit des armes apparentes ou cachées, ou des convocations (sic) ou la réunion de la force publique (sic) ou qui ont provoqué ou facilité le rassemblement des insurgés soit par la distribution d'ordres ou de proclamations, soit par le port de drapeaux ou autres signes de ralliement, soit par tout autre moyen d'appel...

« Art. 89. — Sont punis de la réclusion à temps, de dix à vingt ans, les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel :

... 2° Ont porté des armes apparentes ou cachées, ou des munitions, soit un uniforme ou costume, ou autres insignes civils ou militaires.

Si les individus porteurs d'armes apparentes ou cachées, ou de munitions, étaient revêtus d'un uniforme, ou d'un costume, ou d'autres insignes civils ou militaires, ils sont punis de la réclusion perpétuelle.

Les individus qui ont fait usage de leurs armes sont punis de mort »...

SECTION VI. — Dispositions diverses.

« Art. 91. — (...) Est punie en temps de guerre de la réclusion à temps, de dix ans au moins et de vingt ans au plus et en temps de paix d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 3.000 à 30.000 DA, toute personne qui, ayant connaissance de projets ou d'actes de trahison, d'espionnage ou d'autres activités de nature à nuire à la défense nationale, n'en fait pas la déclaration aux autorités militaires, administratives ou judiciaires dès le moment où elle les a connus...

« Art. 92. — (...) Est exempt de la peine encourue celui qui, avant toute exécution ou tentative d'un crime ou d'un délit contre la sûreté de l'Etat, en donne connaissance aux autorités administratives et judiciaires.

... La peine est abaissée d'un degré à l'égard du coupable qui, après l'ouverture des poursuites, procure l'arrestation des auteurs ou complices de la même infraction ou d'autres infractions de même nature ou d'égale gravité...

« Art. 93. — (...) Sont compris dans le mot armes toutes machines, tous instruments ou ustensiles tranchants, perçants ou contondants.

Les couteaux et ciseaux de poche, les cannes simples et tous autres objets quelconques ne sont réputés armes qu'en tant qu'il en a été fait usage pour tuer, blesser, ou frapper...

« Art. 95. — Quiconque reçoit, de provenance étrangère, directement ou indirectement, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, des fonds de propagande et se livre à une propagande

politique, est puni d'une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 3.600 à 36.000 DA. (Il faut probablement lire 3.000 et 30.000.)

Honneur à cet Article 95 ! Comme on aimerait qu'il soit pris au sérieux et que la presse algérienne cesse de faire penser que rien de bien ne se fait jamais, si ce n'est en Russie, et en Chine, Corée et Vietnam du Nord, Allemagne de l'Est ! (2)

CHAPITRE II

ATTOUPEMENTS

... « Art. 99. — Sans préjudice, le cas échéant, de peines plus fortes, est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans quiconque, dans un attroupement, au cours d'une manifestation ou à l'occasion d'une manifestation, au cours d'une réunion ou à l'occasion d'une réunion, a été trouvé porteur d'une arme apparente ou cachée ou d'objets quelconques apparents ou cachés ayant servi d'armes ou apportés en vue de servir d'armes...

« Art. 100. — Toute provocation directe à un attroupement non armé, soit par discours proferés publiquement, soit par écrits ou imprimés affichés ou distribués, est punie d'un emprisonnement de deux mois à un an, si elle a été suivie d'effet et dans le cas contraire d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 2.000 à 5.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

CHAPITRE III

CRIMES ET DELITS CONTRE LA CONSTITUTION

« Art. 102. — Lorsque par attroupement, voies de fait ou menaces, on a empêché un ou plusieurs citoyens d'exercer leurs droits civiques, chacun des coupables est puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, et de l'interdiction du droit de voter et d'être éligible pendant un an au moins et cinq ans au plus.

« Art. 103. — Si l'infraction a été commise par suite d'un plan concerté pour être exécuté soit sur le territoire de la République, soit dans un ou plusieurs départements, soit dans un ou plusieurs arrondissements communaux, la peine est la réclusion à temps, de cinq à dix ans.

« Art. 107. — Lorsqu'un fonctionnaire public a ordonné ou commis un acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou plusieurs citoyens, il encourt une peine de réclusion à temps, de cinq à dix ans...

« Art. 109. — Les fonctionnaires publics, les agents de la force publique, les préposés de l'autorité publique, chargés de la police administrative ou judiciaire, qui ont refusé ou refusé de déférer à une réclamation tendant à constater une détention illégale et arbitraire, soit dans les établissements ou locaux affectés à la garde des détenus, soit partout ailleurs et qui ne justifient pas en avoir rendu compte à l'autorité supérieure sont punis de la réclusion à temps, de cinq à dix ans. »

(Pour le cas où la détention illégale est le fait de l'autorité supérieure elle-même, le Code est muet.)

« Art. 112. — Lorsque des mesures contraires aux lois ont été concertées, soit par une réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique, soit par députation ou correspondances, les coupables sont punis d'un emprisonnement d'un à six mois...

(2) Entendons-nous. Je ne dis pas que les journalistes algériens sont pro-communistes parce que de l'argent vient de l'Est. D'Amérique et de France il en vient encore plus. En dehors de l'aide matérielle il y a, à la base du pro-communisme algérien, une sorte de mystique. Les Français communistes, orthodoxes ou trotzkystes, les Algériens les ont connus : on s'en méfie donc. Mais les communistes qui sont très loin, qu'on n'a jamais vus, ils représentent un rêve, un idéal. A eux la confiance et l'admiration.

« Art. 115. — Tous magistrats et fonctionnaires publics qui ont, par délibération, arrêté de donner leur démission dans le but d'empêcher ou de suspendre, soit l'administration de la justice, soit le fonctionnement d'un service public, sont punis d'un emprisonnement de six mois à trois ans.

« Art. 116. — Sont coupables de forfaiture, et punis de la réclusion à temps, de cinq à dix ans et la peine de la dégradation civique peut leur être appliquée :

1° Les juges, les procureurs généraux ou leurs substituts, les officiers de police qui se sont immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif, soit par des règlements contenant des dispositions législatives, soit en arrêtant ou en suspendant l'exécution d'une ou plusieurs lois, soit en délibérant sur le point de savoir si ces lois seront publiées ou exécutées... »

CHAPITRE IV ABUS D'AUTORITE

« Art. 137. — Tout fonctionnaire public, tout agent de l'Etat, tout employé ou préposé du service des postes qui ouvre, détourne des lettres confiées à la poste ou qui en facilite l'ouverture, le détournement ou la suppression, est puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 1.000 DA...

CHAPITRE V CRIMES ET DELITS COMMIS PAR DES PARTICULIERS CONTRE L'ORDRE PUBLIC

« Art. 144. — Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA quiconque, dans l'intention de porter atteinte à leur honneur, leur délicatesse ou au respect dû à leur autorité, outrage, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, un magistrat, un fonctionnaire public, un commandant ou agent de la force publique, soit par paroles, gestes, menaces, envoi ou remise d'objet quelconque, soit par écrit ou dessein (sic) non rendu public (resic).

... La « remise d'objet quelconque » fait penser à l'épisode où un procureur indigné vint déclarer : « On vient de m'envoyer un paquet. Je l'ai ouvert. C'était un paquet d'ordure ! »

Ce qui donna à l'avocat l'occasion de constater : « C'est la première fois, depuis Ponce Pilate, qu'un magistrat se lave les mains avec autant de solennité ! »

« Art. 145. — Est considéré comme outrage et puni comme tel, le fait par une personne de dénoncer aux autorités publiques une infraction qu'elle sait ne pas avoir existé...

Tiens ! tiens ! En un temps pas bien lointain, une enquête n'a-t-elle pas été ouverte (et jamais fermée) en France, pour un motif de ce genre, contre un certain M. Mitterrand ?

LE DROIT DE GREVE ABOLI

Dans ce chapitre figure, ou plutôt se dissimule, un article que l'on n'attendait guère, un détestable article :

« Art. 171. — Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, et d'une amende de 500 à 20.000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, a amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir, une cessation concertée du travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail.

« Lorsque les violences, voies de fait, menaces ou manœuvres ont été commises par suite d'un plan concerté, les coupables peuvent être frappés de l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

Y a-t-il jamais de grève sans intimidation aux jaunes éventuels ?

Y a-t-il grève qui ne soit pas, au moins au dernier moment, « concertée » ?

La République Algérienne Démocratique et Popu-

laire a aboli le droit de grève ! Comme tous les pays communistes...

Cependant, les textes ne sont jamais que... des écrits et pour coupable que soit la seule existence de cet article de code, tout dépendra de l'application qui en sera, ou n'en sera pas, faite. Tout dépendra en définitive de la conscience, de la détermination et de la force des syndicats ouvriers algériens.

CHAPITRE VI CRIMES ET DELITS CONTRE LA SECURITE PUBLIQUE

« Art. 176. — Toute association ou entente, quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par la seule résolution d'agir arrêtée en commun.

... « Art. 179. — Bénéficie d'une excuse absolue... celui des coupables qui, avant toute tentative de crime faisant l'objet de l'association ou de l'entente et avant toute poursuite commencée, a révélé aux autorités l'entente établie ou l'existence de l'association.

« Art. 191. — ... Est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 10.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé n'a pas aussitôt averti les autorités.

« Art. 182. — ... Est puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 15.000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque, pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui et pour les tiers soit un fait qualifié crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle d'une personne, s'abstient volontairement de le faire.

« Art. 183. — Toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité... constitue la rébellion.

Les menaces de violence sont assimilées aux violences elles-mêmes.

« Art. 184. — La rébellion commise par une ou par deux personnes est punie d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 60 à 100 DA.

Si le coupable ou l'un d'eux était armé, l'emprisonnement est de trois mois à deux ans et l'amende de 100 à 500 DA.

« Art. 185. — La rébellion commise en réunion de plus de deux personnes est punie d'un emprisonnement de un à trois ans et d'une amende de 100 à 1.000 DA.

« Art. 188. — Est puni d'un emprisonnement d'un à trois mois quiconque, étant, en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice, légalement arrêté ou détenu, s'évade ou tente de s'évader...

Le coupable est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, si l'évasion a lieu ou est tentée avec violences ou menaces, avec effraction ou bris de prison.

L'article 189 prescrit que cette peine se cumule « avec toute peine temporaire privative de liberté infligée pour l'infraction ayant motivé la détention ou l'arrestation. »

Toutefois :

« Si la poursuite de cette dernière infraction est terminée par une ordonnance ou un arrêt de non-lieu ou une décision d'acquiescement ou d'absolution, la durée de la détention préventive subie de ce chef ne s'impute pas sur la durée de la peine prononcée pour évasion ou tentative d'évasion.

La mendicité et le vagabondage

« Art. 196. — Est coupable de vagabondage et puni d'un emprisonnement d'un à six mois, quiconque n'ayant ni domicile certain ni moyens de subsistance, n'exerce habituellement ni métier ni profession bien qu'étant apte au travail et qui ne justifie pas avoir sollicité du travail ou qui a refusé le travail rémunéré qui lui était offert.

Nous venons de voir les « crimes et délits contre la chose publique ». Avec le « Titre II » on aborde les « crimes et délits contre les particuliers ».

Ce n'est guère intéressant. Passons.

Cependant, à propos des attentats contre les personnes signalons un curieux *article 178* : « Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables, s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrées d'une maison habitée ou de leurs dépendances. »

Les colons algériens ont toujours défendu, ou fait défendre, leurs grappes de raisin à coups de fusil. Il semble que cela soit entré dans les mœurs !

Crimes et délits contre les entreprises et exploitations en auto-gestion

Voilà un chapitre bien particulier à l'Algérie.

Il est malheureusement peu riches d'éléments intéressants.

Les articles 418 à 431 concernent la régularité des délibérations.

Exemple :

« *Art. 418.* — Quiconque, sachant ne pas remplir les conditions fixées à cette fin, se fait inscrire ou tente de se faire inscrire indûment sur une liste de membres d'une assemblée générale de travailleurs, soit sous un faux nom ou une fausse qualité, soit en dissimulant une incapacité prévue par la loi, soit à l'aide de déclarations frauduleuses ou de faux certificats, est puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

« *Art. 422.* — Tout membre d'une assemblée générale de travailleurs, d'un conseil de travailleurs ou d'un comité de gestion qui s'attribue, de quelque manière que ce soit, plus d'une seule voix dans un scrutin est puni des peines prévues à l'article 421 (six mois à trois ans ; 500 à 5.000 DA) et déchu du droit d'être membre de telles assemblées, conseils et comités de gestion.

« *Art. 425.* — Quiconque, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses surprend ou détourne des suffrages des membres d'une assemblée générale de travailleurs ou d'un conseil de travailleurs, détermine ou sur plusieurs membres de ces assemblées à s'abstenir de voter, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 500 à 2.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

« *Art. 426.* — Quiconque, par des dons ou libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages particuliers faits en vue d'influencer le vote d'un ou plusieurs membres d'une assemblée générale de travailleurs ou d'un conseil de travailleurs, obtient ou tente d'obtenir leur suffrage soit directement, soit par l'entremise d'un tiers, quiconque par les mêmes moyens, détermine ou tente de déterminer un ou plusieurs d'entre eux à s'abstenir, est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une, etc.

« *Art. 429.* — Quiconque, délibérément, apporte ou tente d'apporter une entrave au fonctionnement des organes de gestion d'une entreprise ou exploitation en auto-gestion, soit en refusant de procéder à la convocation en séance ordinaire de l'assemblée générale des travailleurs ou du conseil des travailleurs, soit en s'opposant à la tenue d'une séance extraordinaire exigée par le tiers des membres de chacun des organes considérés, est puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une... Si le coupable est le président du comité de gestion, la peine prononcée à son encontre peut être portée à cinq ans d'emprisonnement et à 10.000 DA d'amende.

« *Art. 430.* — Quiconque, délibérément, exerce une activité tendant directement à porter atteinte aux principes de l'auto-gestion est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une, etc.

Atteinte aux biens et au fonctionnement des entreprises et exploitations en auto-gestion

« *Art. 431.* — Le directeur ou le président du comité de gestion d'une entreprise ou exploitation en auto-gestion qui, de mauvaise foi, fait ou tente de faire des biens ou du crédit de cette entreprise ou exploitation un usage qu'il sait contraire à l'intérêt de celle-ci, dans un but personnel ou pour favoriser tel travailleur ou tel groupe de travailleurs de cette entreprise ou exploitation au préjudice de l'Etat ou des travailleurs est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 5.000 à 20.000 DA.

« *Art. 435.* — Tout directeur d'une exploitation ou entreprise en autogestion qui, sciemment n'oppose pas son veto à une décision d'augmentation ou de réduction de l'effectif des travailleurs de l'entreprise ou exploitation en auto-gestion, prise à des fins étrangères à l'intérêt de cette entreprise ou exploitation et pouvant apporter des perturbations graves à son fonctionnement est puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une, etc.

« *Art. 436.* — Est puni des mêmes peines tout directeur d'une entreprise ou exploitation en auto-gestion qui, sciemment, ne s'oppose pas à tout acte ou décision d'un autre organe de gestion ou d'un membre de ces organes pouvant diminuer la valeur initiale des moyens de production de l'entreprise ou de l'exploitation.

« *Art. 437.* — Tout membre d'un organe de gestion, tout travailleur d'une entreprise ou exploitation en auto-gestion qui, sciemment et malgré l'opposition du directeur, accomplit des actes ou prend des décisions pouvant diminuer la valeur initiale des moyens de production de l'entreprise ou de l'exploitation, est puni d'un emprisonnement de deux mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 5.000 DA ou de l'une, etc. »

Ces deux articles parlent de la « valeur initiale ». Je ne sais pas ce que cela veut dire.

« *Art. 438.* — Tout directeur d'une entreprise ou exploitation en auto-gestion qui, sciemment, ne s'oppose pas à un plan d'exploitation et de développement non conforme au plan national est puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 10.000 DA.

Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs. — L'avortement.

« *Art. 304.* — Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyen, a procuré ou tenté de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte, qu'elle y ait consenti ou non, est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 500 à 10.000 DA. »

Attentats aux mœurs

« *Art. 338.* — Tout coupable d'un acte d'homosexualité est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2.000 DA...

« *Art. 339.* — Est punie d'un emprisonnement d'un à deux ans toute femme mariée convaincue d'adultère.

Quiconque consomme l'adultère avec une femme, la sachant mariée est puni de la même peine.

Est puni d'un emprisonnement de six mois à un an tout homme marié convaincu d'adultère ; la complice est punie de la même peine... »

Le législateur « républicain, démocratique et populaire » se trouve ici en même temps en avance et en retard sur le législateur coranique.

Au temps du Prophète, en effet, en Arabie, la femme adultère était lapidée. Mahomet (Louange de Dieu sur lui !) entoura cette horrible coutume de conditions qui en rendirent l'application impossible : il fallut que quatre témoins pussent avoir vu « les parties de l'homme dans celles de la femme, comme le style dans le pot à collyre ou comme la corde dans le puits ». Dès lors, les

cailloux n'eurent plus à voler, en société musulmane, bien que le principe restât sauf (3).

Sans faire trop grande diversion, on pourrait donner un autre exemple du féminisme réel, quoique non explicite, du Prophète. C'est le dogme du «raged», ou de l'enfant endormi. Le Coran dit qu'à n'importe quel moment avant l'expulsion, le fruit de la femme peut cesser de se développer, pour une période indéterminée, des mois ou des années. Les médecins, au Maroc et en Algérie — je parle par expérience — reçoivent souvent des femmes qui viennent leur demander une drogue pour «réveiller» un enfant imaginé... avec plus ou moins de bonne foi.

Cela permet d'éviter une répudiation pour cause de stérilité. Et, de toutes façons, cette vue des choses comporte des commodités en cas d'absence longue du mari.

... Mais revenons à notre texte.

L'Article 339, dont nous venons de citer l'essentiel, finit par ce paragraphe fort sage :

«La poursuite n'est exercée que sur plainte du conjoint offensé.»

Puis vient un nouvel article atténuatif :

«Art. 340. — Le pardon du conjoint offensé met fin aux poursuites exercées contre son conjoint.

Le pardon accordé postérieurement à une condamnation devenue irrévocable arrête les effets de cette condamnation à l'égard du conjoint pardonné.

Ainsi, le temps peut être galant, cependant que la colère immédiate est excusable, avec toutes ses conséquences :

«Art. 279. — Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables s'ils sont commis par l'un des époux sur son conjoint ainsi que sur le complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit d'adultère.

«Art. 280. — Le crime de castration est excusable s'il a été immédiatement provoqué par un attentat à la pudeur commis avec violences.

Voilà enfin, dans ce triste texte, un peu de couleur locale mahgrébine !

J. PERA

(3) On pourrait rappeler que, déjà, sept siècles auparavant, dans une autre société sémitique, Jésus avait évité une lapidation, de façon comparable : non pas en se dressant contre, ce qui eût fait scandale, mais par une habileté : « Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre ! »

Parmi nos

LETTRES

La Chine et l'insuline

A propos d'une note sur les conditions de vie des savants chinois et sur leur découverte de l'insuline, parue dans la dernière «R.P.», nous avons reçu d'un abonné, professeur de faculté, la lettre suivante :

Si j'avais été soumis à la même obligation de travail manuel que les savants chinois j'aurais été furieux mais je suis sûr que c'est la bonne méthode à tous égards et à tous points de vue. Pour mes cadets qui se vouent aux sports, souvent dangereux et parfois mortels, cela serait excellent et il faudrait faire aussi l'inverse, c'est-à-dire un travail non-manuel aux ouvriers pour obtenir un vrai mélange.

Pour la synthèse de l'insuline, un groupe d'Américains qui était sur la voie fait parler de leur travail, tout en reconnaissant qu'ils n'étaient pas au bout de leur peine. La priorité chinoise n'est donc discutée par personne. J'ajoute qu'il s'agit d'un travail de haute voltige biochimique, sans application actuelle, car il reste plus facile et plus économique d'avoir recours actuellement à l'insuline animale.

Propos sur le mariage

De J. CAVIGNAC (de Bordeaux), cette lettre adressée à Louzon :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans la dernière «R.P.» votre article sur la transformation des relations sexuelles que vous mettez en relation avec une modification des rapports de propriété. Il est certain qu'il y a un dépérissement du mariage bourgeois comme il y a un dépérissement de la propriété bourgeoise. Mais s'ensuit-il obligatoirement qu'un régime de propriété collective amène un communisme sexuel, et la destruction du mariage monogamique traditionnel ? Outre qu'il me semble simpliste de réduire le mariage à des rapports sexuels et économiques, l'expérience chinoise semble montrer au contraire que la disparition de l'aliénation économique entraîne un renforcement de la monogamie dû au fait que le mariage se rapproche de ce qui fait son essence, l'épanouissement des personnes des époux et la constitution d'une cellule sociale, la famille. La loi sur le mariage édictée en 1950, a institué en Chine le divorce par consentement mutuel, mais celui-ci a surtout servi à dissoudre les unions polygamiques, ce qui a renforcé le mariage monogamique, d'ailleurs institué par cette loi. (Cf.

l'article de Menie Grégoire dans «le Monde» du 29 juin 1966, p. 4 : «les choses étant rétablies, le divorce devient très rare. La famille tient, différente mais inébranlable»).

Les «expériences pré-maritales» amènent-elles une liberté sexuelle plus grande après le mariage, c'est-à-dire «l'adultère»? Peut-être que non, dans la mesure où le choix du conjoint s'exerce en meilleure connaissance de cause. La fidélité conjugale en serait au contraire renforcée.

Par ailleurs, comme vous l'indiquez, prôner une liberté sexuelle sans restriction risque d'aboutir à l'obsession sexuelle : la libération des «tabous sexuels» aboutit ainsi, paradoxalement, à une nouvelle aliénation. La suppression de l'aliénation aboutit à faire de la personne un «objet sentant, pensant, voulant et libre» selon la formule de Diderot. Mais la liberté n'est pas cet isolement vagabond comme le concevait Rousseau dans son Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes : «Je vois l'homme se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas... Les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos. Les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim, il n'a nul besoin de ses semblables et n'en reconnaît aucun individuellement.»

Au contraire, l'homme évite une nouvelle aliénation dans la construction d'une communauté basée sur le respect des personnes. La famille monogamique stable est la première société choisie librement où l'homme atteint son épanouissement par une communion inter-personnelle.

Critiques amicales

Avec sa contribution à la «R.P.», Jean-Daniel MARTINET nous adresse les quelques réflexions suivantes :

Les rappels du passé sur l'Espagne de 36 ou sur notre Juin 36 (en particulier les quelques lignes si vécues de R. Le Bras) les bonnes monographies sur tel ou tel événement d'hier, ces témoignages des anciens me paraissent une contribution plus utile que des jugements «ex cathedra» sur un présent où nous ne sommes plus dans la course, du moins la plupart d'entre nous. Pour la leçon de ces luttes actuelles, pour se faire comprendre par des militants actifs formés depuis la guerre, le seul rajeunissement possible me paraît une véritable fusion avec ces nouveaux éléments. Je pense en particulier à deux publications sérieuses, un peu confidentielles, parfois agaçantes pour certains d'entre nous : «Le Rouge et le Noir», «Informations et Correspondance Ouvrières», où l'esprit critique n'est pas mort et qui tiennent compte de la formidable évolution technologique survenue dans les pays développés depuis 1945.

Quant au Tiers-Monde, c'est-à-dire ces deux-tiers de l'humanité qui meurt de faim chaque jour un peu plus et où le mot de Révolution sonne encore dans le ventre et dans le cœur des hommes, où le désordre social et l'appauvrissement relatif sont sans cesse plus inacceptables, il faudrait pour en parler sérieusement des correspondants, acteurs ou des amis très au courant des problèmes si particuliers à ces peuples qui sautent plusieurs siècles ou millénaires en quelques décennies. Malheureusement, je ne vois plus d'homme comme Marceau Pivert ayant des liaisons avec une foule de ces pays où l'exploitation primitive n'est pas un exercice de rhétorique mais une réalité quotidienne.

Pour les pays de l'Est, la barrière est encore fermée, ou à peine entr'ouverte, dans la plupart des cas. Comment y remédier sans tomber dans le poncif anticommuniste ou les vaticinations sur les intentions de la Chine de Mao ou des maîtres actuels de l'U.R.S.S. ?

Je ne suis pas un donneur de conseils bien utile, n'ayant ni le temps, ni les qualités requises, ni surtout la certitude de posséder un brin de vérité...

C'est la mort d'Helmut Rüdiger (que j'ai personnellement connu à Paris, au temps du Cercle Zimmerwald) qui a réveillé en moi le désir de dire quelques mots.

Une longue réponse à une petite note

Le camarade SIMON, au nom d'I.C.O., nous écrit :

Les « aimables camarades » et les « petits copains » d'Informations Correspondance Ouvrières (comme vous les désignez du haut de votre paternalisme quelque peu pontifiant et méprisant) — des petits rigolos autrement (puisque ce qu'ils ont écrit doit être entre vous « l'occasion d'une franche rigolade ») — ont été assez surpris de trouver dans la « Révolution prolétarienne » (mai 1966, n° 516, p. 11-107) un article bref intitulé « Vendus aux Américains » et signé R.G. (Raymond Guilloreé supposent-ils).

La surprise qu'ils expriment ne vient ni du ton, ni du contenu, ni des insinuations de cet article.

Passons sur le ton : les cadres, dirigeants d'entreprise ou syndicaux, que nous rencontrons journellement dans notre labeur quotidien de travailleurs, nous ont habitués à ce ton du supérieur à l'égard des inférieurs. Cela ne fait que rebrousser le poil au plus pacifique d'entre nous. Mais nous l'acceptons volontiers parce qu'il est normal de la part de défenseurs patentés de la tradition à l'égard de ceux qui, comme nous, n'ont nullement l'intention de respecter les idoles.

Quant au contenu, nous ne relèverons qu'une citation tronquée. Il ne manque, en effet, dans l'article visé qu'une ligne dans I.C.O. « Ils (les syndicats américains) ne diffèrent d'ailleurs pas en cela de ceux des autres nations, mais de là à en faire des facteurs de civilisation. » Cela aurait, question place, pu aussi bien figurer dans l'article de R.G. Mais il devenait impossible alors de faire l'article en ce sens. Car, sur cette citation tronquée, R.G. fait coup double :

— il peut évoquer sous un angle curieusement publicitaire les problèmes d'argent débattus ailleurs dans la R.P.,

— il peut laver la R.P. de tout ce qui a pu être exprimé dans des articles antérieurs en tant que position pro-américaine (cela a pourtant bel et bien existé et a même donné lieu à des polémiques dans les colonnes de la R.P.),

— d'accuser I.C.O. par contrecoup de pratiquer l'anti-américanisme systématique cher aux gaullistes et aux stalinien.

Alors, nous pouvons renvoyer à R.G. ses propres écrits : « A quelle école avez-vous appris ces agréables méthodes ? » Et en ce qui touche I.C.O. (sur un patriotisme anti-américain bien en vue aujourd'hui) à la lecture d'I.C.O. où a été maintes fois affirmée la position : « Pas de choix entre la peste et le choléra ».

Que le camarade R.G. se rassure. Nous ne reprochons jamais à un groupe, ou à une publication, ou à une personne :

— soit de toucher de l'argent de tel organisme

d'un autre pays pour défendre cet organisme ou la politique de ce pays,

— soit, parce qu'il défend tel organisme ou telle politique, d'être « vendu » à ce qu'il défend.

« Vendu », « traître », etc. sont des termes que nous avons banni de notre vocabulaire, non par « moralité » mais parce qu'ils sont étrangers à notre vision de travailleurs exploités soumis à la discipline du travail et à celle des organisations. Nous faisons partie d'une classe d'exécutants en regard d'une classe de dirigeants. Qu'importe dès lors l'étiquette de ce dirigeant. Qu'il change d'habit ou de couleur, nous nous en apercevons et nous le signalons sans acrimonie, si cela en vaut la peine, et nous n'employons pas alors d'insinuations.

Si un groupe ou une revue accepte d'être aidé financièrement par un homologue russe, chinois, américain ou confessionnel quelconque, cela signifie seulement, et c'est l'essentiel à nos yeux, que ceux qui animent, ou suivent ce groupe, ou approuvent cette revue, sont d'accord, à ce moment, avec la fonction réelle de cet organisme dans le pays considéré et avec les idées qu'il défend. C'est sur ce terrain seulement que nous plaçons la discussion. C'est le droit de Maurice Lime et de la R.P. de considérer les syndicats américains comme « facteurs de civilisation ». C'est notre droit de dire que ce jugement est « un peu gros » en le reliant à des réalités sur la « fonction » des syndicats de partout, fonction que la R.P. écarte résolument ; car :

— ou bien la R.P. témoigne d'un aveuglement évident quant au rôle des syndicats américains dans la politique impérialiste des U.S.A. (pour éviter précisément toute accusation d'anti-américanisme et préciser notre pensée, nous avions ajouté que ce rôle des syndicats est le même dans tout pays à l'égard de sa propre classe dominante ; c'est précisément cette phrase que R.G. omet volontairement),

— ou bien la R.P. considère comme « civilisation » l'expansion du capitalisme et du mode de vie type U.S.A.

Ce sont ces deux derniers « points » qui se ramènent au rôle des syndicats et à ce qu'est le capitalisme moderne, qui étaient finalement en cause. Et notre surprise vient du fait que R.G. critiquant notre point de vue (et c'est son droit) ne parle pas du fond de la question, mais fait des pirouettes sur des problèmes sans intérêt. Un débat sur ce thème aurait été intéressant. R.G. préfère un procès d'intentions qui ravale les généraux que nous sommes au rang de gaullistes et de stalinien.

Il est exact qu'I.C.O. a publié à maintes reprises des textes et critiques sur la R.P., notamment sur :

— « Présence du syndicalisme libertaire » (curieuse confusion entre syndicalisme « libre » et « libertaire »), (n° 5, février 62),

— sur la fin de la grève des mineurs (la R.P. ayant montré les mineurs comme des victimes de provocateurs fascistes !), (n° 19, juin 63),

— sur la situation sociale et syndicale en France (texte diffusé à une réunion de la R.P. du 9-11-63), (n° 23, novembre 63),

— sur cette réunion (n° 24, décembre 63),

— sur la R.P. elle-même (n° 26, février 64), réponse à Guilloreé,

— sur la guerre du Vietnam (n° 40, juin 65),

— sur la grève de Zwartberg (n° 49, mai 66),

— sur la grève des femmes d'Herstal (n° 50, juin 66).

La R.P. a pratiquement ignoré tout ceci ; au début, c'était des débats d'idées, mais maintenant, ce sont des faits eux-mêmes que la R.P. déforme.

Devons-nous en tirer la conclusion que la R.P. se fiche du mouvement ouvrier et que pour maintenir sa conception du mouvement syndical elle écarte délibérément tout ce qui peut gêner sa bonne conscience ?

Alors, nous pouvons renvoyer à R.G. ses propres questions : « Etes-vous décidément incapables de comprendre ce que c'est que la démocratie ouvrière, la discussion libre entre hommes libres ? Etes-vous à ce point marqués par des moyens de discussion qui ont tellement nui à la santé du mouvement ouvrier ? » (qui n'a rien à

voir avec le mouvement syndical auquel R.G. l'identifie à tout prix).

« Nous espérons que, malgré sa longueur, vous voudrez bien publier ce texte dans la R.P. Si toutefois vous estimiez qu'il n'y trouve pas sa place, malgré votre penchant affirmé pour la « discussion libre entre hommes libres », nous ne pourrions qu'essayer de toucher une infime minorité de vos lecteurs dans I.C.O. et en allant distribuer ce texte à l'entrée de la prochaine réunion de la R.P. »

R.G. n'avait nullement l'intention de se cacher derrière ses initiales. Aussi bien, les camarades de I.C.O. l'ont découvert tout de suite.

Je regrette, mais je suis encore obligé de dire que l'accusation de « paternalisme pontifiant et méprisant » me fait rire. Elle fera rire aussi tous ceux qui ont pu apprécier le ton généralement adopté par I.C.O. Je précise tout de suite pour ceux qui ne le sauraient pas que, bien que pouvant être considéré comme vieux militant, je n'ai jamais été « cadre » de quoi que ce soit, ni dans les syndicats, ni ailleurs. Je n'en tire pas de vanité spéciale : c'est seulement un fait. Jusqu'à aujourd'hui, je ne croyais pas non plus pouvoir être désigné comme « défenseur patenté de la tradition ». Dans la discussion, je me place toujours — et la « R.P. » s'est toujours placée — sur le plan de l'égalité. Vouloir la rejeter dans « la classe des dirigeants », non seulement cela ne tient pas debout, mais c'est encore une façon d'être « méprisant » et de refuser la discussion sur le plan de l'égalité.

Quant au fond, je maintiens qu'il y avait « insinuation » dans le commentaire de I.C.O. La phrase que mes contradicteurs veulent à toutes fins que j'aie « tronquée » n'ajoute, ni n'enlève rien. (Quand on fait une citation dans un texte, on peut toujours dire qu'elle est « tronquée ». Il faut bien s'arrêter de citer). Les camarades de I.C.O. persévèrent d'ailleurs. Ils écrivent : « Si un groupe ou une revue accepte d'être aidé financièrement par un homologue russe, chinois, américain ou confessionnel, cela signifie seulement... que ce groupe ou cette revue sont d'accord avec la fonction réelle de cet organisme dans le pays considéré... » (Je ne « tronque » pas, je demande se de reporter au texte). Pour nous, il est « essentiel » de savoir si l'on est « aidé financièrement » et par qui l'on est « aidé ».

« Nous ne reprochons jamais à un groupe, ou à une publication, ou à une personne... de toucher de l'argent de tel organisme d'un autre pays pour défendre cet organisme ou la politique de ce pays » écrivent nos censeurs ! Et bien ! nous, nous le lui reprocherions !

Pour le reste, la façon particulière que les camarades de I.C.O. ont de poser les problèmes se révèle encore dans leur longue lettre. Comment faire pour ne pas appeler ça de la mauvaise foi ? Ils se refusent à admettre que, contrairement à la pratique d'un groupe fermé, la « R.P. » ouvre ses colonnes à des opinions ouvrières différentes. De ces opinions, ils ne retiennent que celles qui semblent prouver à leurs yeux que notre revue « se fiche du mouvement ouvrier » (citation exacte). Dans tous les exemples qu'ils citent, y compris les syndicats américains, la grève des mineurs, la guerre du Vietnam, le lecteur de la R.P. sait que, dans plusieurs numéros et quelquefois sous la modeste signature de R.G., les idées exprimées ici contredisent les affirmations de I.C.O. Ça ne fait rien ! Il faut que la position « a priori » soit justifiée coûte que coûte. Pour cela, ce n'est pas une citation que l'on tronque, c'est toute la revue elle-même. Non pas une fois, mais dans tous les cas énumérés dans la lettre ci-dessus.

Il faut bien en conclure que l'esprit des camarades de I.C.O., leur mentalité, leur méthode — je dirai : leur déformation — ne vont pas, en effet, avec les principes de libre examen des questions ouvrières que nous avons adoptés et que nous respectons. Nous regrettons cela d'autant plus que nous pensons que les camarades de I.C.O. sont de sincères militants du mouvement ouvrier. Je répéterai néanmoins qu'ils me font rire quand, avec un aplomb excessif, ils prétendent nous en rejeter.

R.G.

A travers les

LIVRES

GASTON COUTE

ENFANT PERDU DE LA REVOLTE

Gaston Coute ? Ce nom ne dit peut-être rien aux jeunes. Toute une époque de la lutte ouvrière se retrouve pourtant dans ses poèmes et ses chansons. Il débuta par le patois beauceron, puis, devenu Parisien, il chanta, en un langage dru, tous les coups durs de la guerre sociale.

René Ringeas et Gaston Couteau le présentent aujourd'hui en un livre qui réjouira beaucoup de nos amis. En voici un extrait :

V'là les conscrits d'cheu nous qui passent !
Ran plan plan ! l'tambour marche d'avant,
Au mitan, l'drapiau jouette au vent...
Les v'là ceuss' qui r'prendront l'Alsace !
I's vienn'nt d'am'ner leu' numéro
Et, i's s'sont dépêchés d'le mette :
Les gâs d'charru' su' leu' cassetie,
Les gâs d'patrons su' leu' chapieau —
Tertous sont fiârs d'leu' matricule
Comme eun' jeun' marié d'son vouél' blanc ;
Et c'est pour ça qu'i's vont gueulant,
Et qu'on les trou' pas ridicules.
I's ont raison d'prend du bon temps !
Leu' gaité touche el' cœur des filles ;
Et, d'vouèr, lu's livr'és qui pendillent,
Les p'tiots vourin avouèr vingt ans,
Les vieur vourin è'e à leu' place ;
Et, d'van leu's blagu's de saligauds,
Des boulhomm's tout blancs dis'nt : « I faut
Bên, mon gûieu ! Qu'la jeunesse se passe »,
Et don' coumm' ça bras-d'ssus, bras-d'ssous,
I's vont gueulant des cochonn'ries.
Pus c'est cochon et pus i's rient,
Et pus i's vont pus i's sont saouls.
Qu'en a mèm' d'aucuns qui dégueulent ;
Mais les ceuss' qui march'nt core au pas,
Pour s'apprend'e à faire' des soldats,
I's s'amus'nt à s'fout su' la gueule.
— Pourquoiè soldats ! I's en sav'nt ren,
— I's s'ront soldats pour la défense
D'la Patri' ! Qoué qu'est ? — C'est la
France...

La Patri' !... C'est tuer des Prussiens !...
La Patri' ! Qoué ! c'est la Patrie ?
Et c'est eun' chous' qui s'discut' pas !
Faut des soldats !... — Et c'est pour ça
Qu'à c'souèr' qu'il'it d'join des prairies,
Aux pau'v's fumell's i's front des p'tits,
— Des p'tits qui s'ront des gâs, peut-è'e ? —
A seul' fin d'pas vouèr disparaît'e
La rac' des brut's et des conscrits.

(Editions du Vieux Saint-Ouen, 3, rue Cagé, à Saint-Ouen — 28 F, C.C.P. 4964.24 Paris.)

CEUX QUI S'EN VONT

GEORGES LEROY

Encore une disparition ! Il s'agit cette fois de Georges Leroy qui nous quitte à 73 ans.

Ouvrier métallurgiste, syndicaliste actif, Leroy a été comme tant d'entre nous, à la première heure, un enthousiaste de la Révolution russe et de l'Internationale communiste. Hélas ! quelques années plus tard apparut le caractère oppressif de l'Etat russe et de son Parti. Leroy se trouva alors, comme nous, dans l'obligation de quitter le parti français où l'air était devenu irrespirable pour quiconque aimait liberté et loyauté. Comme il n'y a pas lieu de s'en étonner, les communistes officiels tentèrent alors de le salir en prenant prétexte des missions délicates qu'ils lui avaient eux-mêmes confiées auparavant et qu'il avait eu le courage d'accepter. Depuis lors, devenu chauffeur de taxi, « rentré dans sa coquille » comme il le dit lui-même, il était resté fidèle à son idéal, lecteur et propagateur de la R.P. et des « Etudes matérialistes ». On a pu lire, plusieurs fois, de ses réflexions dans notre *Parmi nos lettres*. Adieu ! vieux camarade !

LES FAITS DU MOIS

VENDREDI 1^{er} JUILLET. — Au Maroc, récupération des dernières terres de colonisation.

SAMEDI 2. — Explosion de la première bombe nucléaire française en Polynésie.

VENDREDI 8. — Grève de l'aviation civile aux U.S.A.

LUNDI 11. — En Yougoslavie, Kardelj s'oppose à la pluralité des partis politiques.

MARDI 12. — A Pékin, le chef de la propagande depuis 1948 est révoqué.

JEUDI 14. — Les chefs d'Etat du Laos, du Gabon et du Dahomey assistent au défilé militaire à Paris.

Douze condamnés politiques dont le général Zeller sont libérés.

VENDREDI 15. — La Fédération de la Gauche publie son programme en vue des élections législatives.

SAMEDI 16. — La Suisse interdit la réunion du « Conseil mondial de la paix ».

Grève des typographes italiens : aucun journal ne paraît.

LUNDI 18. — La Cour de La Haye repousse la requête de l'Ethiopie et du Nigeria contre l'Afrique du Sud-Est.

MERCREDI 20. — Echec de M. Wilson à Moscou pour la paix au Vietnam.

Au Brésil, le maréchal Branco supprime le mandat de cinq députés.

VENDREDI 22. — Nasser torpille la réunion « au sommet » arabe d'Alger.

SAMEDI 23. — La Pologne désavoue son représentant à La Haye pour son vote favorable à l'Afrique du Sud.

DIMANCHE 24. — Les « six » du Marché commun se sont mis d'accord sur la politique agricole.

Au Congo-Brazzaville, condamnation à mort du secrétaire général des travailleurs croyants, militant du B.I.T.

LUNDI 25. — A Cuba, Fidel Castro demande aux Cubains de manger moins de riz, de viande et de haricots.

Accord franco-tunisien pour dédommager les agriculteurs français sur le produit de la vente du vin.

MARDI 26. — A l'O.N.U. violente diatribe du délégué russe contre Israël.

Chez Renault à Billancourt, 300 ouvriers lancent un appel en faveur de l'union de la « gauche » aux prochaines élections législatives.

MERCREDI 27. — M. Spaak décide de se retirer de la vie politique et donne sa démission de député.

JEUDI 20. — Aux U.S.A. M. Johnson tente en vain de mettre fin à la grève de l'aviation.

Signature d'un accord franco-égyptien en vue d'indemniser les Français dépossédés de leurs biens après 1958.

VENDREDI 29. — La S.N.C.F. se propose de supprimer 120 lignes secondaires.

SAMEDI 30. — Les deux partis socialistes italiens fixent la date de leur réunification.

Le gouvernement argentin confisque les biens de tous les partis politiques.

LUNDI 1^{er} AOUT. — Augmentation des tarifs du téléphone, du gaz, de l'électricité.

En Chine, limogeage du chef de l'armée, et vice-premier ministre.

MARDI 2. — A Alger, l'organe de l'armée attaque l'hebdomadaire du F.L.N.

MERCREDI 3. — En Grande-Bretagne, 43 députés du Labour refusent d'approuver la politique sociale du gouvernement.

VENDREDI 5. — Procès à Madrid de trois militants syndicalistes de l'A.S.E.

SAMEDI 6. — Le P.C. japonais s'éloigne du P.C. chinois.

Le « sommet » d'Alger est officiellement ajourné.

A Madrid, quatre membres de l'A.S.O. dont un avocat sont condamnés à des peines de 4 à 6 mois de prison.

LUNDI 8. — En Yougoslavie, l'écrivain Mihajlov annonce la création d'un parti d'opposition.

MARDI 9. — Arrestation à Belgrade de l'écrivain Mihajlov.

MERCREDI 10. — La « Gazette littéraire » de Pékin condamne les œuvres de Victor Hugo, Stendhal, Balzac, Shakespeare, Bizet, comme des « plantes vénéneuses ».

En visite à Alexandrie, le chef de la marine russe déclare que la présence de celle-ci en Méditerranée doit être permanente.

JEUDI 11. — Malgré Sukarno, l'Indonésie renonce à la « confrontation » avec la Malaisie.

L'ambassadeur des U.S.A. à Paris proteste contre la partialité de la radio française sur la guerre du Vietnam.

LUNDI 15. — Bataille aérienne sur le lac de Tibériade entre Syriens et Israéliens.

Le New-York Herald Tribune cesse sa publication, par suite de la grève de la presse.

VENDREDI 19. — Aux U.S.A. victoire totale des mécaniciens de l'aviation après six semaines de grève.

DIMANCHE 21. — Sept « Frères Musulmans » sont condamnés à mort au Caire.

MERCREDI 24. — A Pékin, fermeture des églises catholiques et protestantes.

JEUDI 25. — A Djibouti, en présence de de Gaulle, violente manifestations en faveur de l'indépendance : 4 morts et une quarantaine de blessés.

SAMEDI 27. — L'U.R.S.S. proteste contre les manifestations chinoises devant son ambassade à Pékin.

MERCREDI 31. — La C.F.D.T. se pourvoit en cassation dans le conflit qui l'oppose à la C.F.T.C.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE JUIN 1966

| RECETTES | |
|------------------------------|----------|
| Abonnements ordinaires | 604,— |
| Abonnements de soutien | 375,— |
| | 975,— |
| Souscription | 133,— |
| Vente au numéro | 21,50 |
| | 1.133,50 |
| Total des recettes | 1.133,50 |
| En caisse au 1-6-66 | 2.494,02 |
| | 3.627,52 |

| DEPENSES | |
|---|----------|
| Impression, expédition numéro d'avril | 1.491,90 |
| Frais de voyage | 90,— |
| P. et T. | 84,51 |
| Frais de bureau | 70,— |
| Avance sur loyer | 110,— |
| | 1.846,41 |
| En caisse au 30-6-66 C.C.P. | 1.781,11 |
| | 3.627,52 |

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Bethoux (Isère), 25; Debain (Seine), 24; Dieudonné (Seine-et-Oise), 24; Drocourt (Seine), 24; F.O. (U.D. Loire), 24; Fuvel (Ain), 100; Grandjouan (Seine), 50; Henry (I.-et-L.), 30; Laikin (Seine), 50; Merlin (Seine), 24. — Total : 375 F.

SOUSCRIPTION

Chester (Cher), 3; Corps (Gironde), 5; Costa (B.-du-R.), 5; Duperray (Loire), 20; Giauffrey (A.-M.), 25; Lejeune (Seine), 5; Mormiche (Deux-Sèvres), 10; Plassat (Seine), 10; Rech (Seine), 30; Savonnier (A.-M.), 10; Volovich (Seine), 10. — Total : 133 F.

MOIS DE JUILLET 1966

| RECETTES | |
|------------------------------|----------|
| Abonnements ordinaires | 459,— |
| Abonnements de soutien | 495,— |
| | 954,— |
| Souscription | 61,40 |
| Vente au numéro | 224,60 |
| | 1.240,— |
| Total des recettes | 1.240,— |
| En caisse au 1-7-66 | 1.781,11 |
| | 3.021,11 |

| DEPENSES | |
|--|----------|
| Impression, expédition numéro de mai | 1.561,69 |
| Frais de voyage | 90,— |
| P. et T. | 71,82 |
| Frais de bureau | 4,60 |
| | 1.728,11 |
| En caisse au 31-7-66 | 1.268,— |
| C.C.P. | 25,— |
| Espèces | — |
| | 1.293,— |
| | 3.021,11 |

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Aubery (S.-M.), 50; Bajard (Côte-d'Or), 30; Beaune (Côte-d'Or), 31; Fradin (S.-et-O.), 40; Magri (B.-du-R.), 50; Dr Martinet (Seine), 150; Mme Teissier (A.-M.), 80; Thévenon (Loire), 35; Veber (V.-de-M.), 30. — Total : 495 F.

SOUSCRIPTION

Calvel (Seine), 4; Caubel (Loiret), 5; Colonna (Var), 5; Duperray (Loire), 5; Josso (Cher), 20; Liège (Vienne), 2; Mahe (Finistère), 5; Mormiche (D.-S.), 5; Nan (Hte-Garonne), 4; Rainer (A.-M.), 6,40. — Total : 61,40 F.

Achetez vos livres aux

« Editions Syndicalistes »

| | |
|---|-------|
| Le Syndicalisme libertaire et « Welfare State », d'Evert ARVIDSSON | 2,— |
| Esprit du syndicalisme, de Michel COLLINET | 6,60 |
| Laïcité, de Jean CORNEC | 16,— |
| Juin 36, de J. DANOS et M. GIBELIN | 6,— |
| La presse quotidienne, de Nicolas FAUCIER | 15,— |
| Actualité de la Charte d'Amiens, de Roger HAGNAUER | 1,— |
| La grande division des travailleurs, de Maurice LABI | 27,75 |
| Le cours d'une vie, de Louis LECOIN | 18,— |
| Les belles journées, de Maurice LIME | 5,— |
| L'histoire de la Commune, de LISSAGARAY | 32,— |
| La Chine, de Robert LOUZON | 5,— |
| Accumulation du capital, de Rosa LUXEMBOURG | 5,— |
| Le syndicalisme révolutionnaire, de Jean MAITRON | 6,— |
| La culture prolétarienne, de Marcel MARTINET | 8,— |
| Socialisme et autogestion, d'Albert MEISTER | 21,— |
| Trois scissions syndicales, de Pierre MONATTE | 6,90 |
| Militant chez Renault, de Daniel MOTHE | 12,— |
| Pour un nouveau manifeste socialiste, de Pierre RIMBERT | 2,— |
| Travaux, de Gerges NAVEL | 4,50 |
| Le pain quotidien, d'Henri POULAILLE | 6,— |
| Moscou sous Lénine, d'Alfred ROSMER | 6,— |
| Naissance de notre force, de Victor SERGE | 4,— |
| La Commune de 1871, de C. TALES | 8,— |

Passer les commandes aux EDITIONS SYNDICALISTES

21, rue Jean-Robert, PARIS 18°

(ajouter 10% pour frais d'envoi) C.C.P. 21.764-88 Paris — Tél.: 607 02-06